

ÊTRE URBANISTE EN SUISSE ROMANDE

description d'un
champ professionnel
en mutation

Recherche réalisée par Thierry Maeder,
Christophe Mager, Laurent Matthey,
Noémie Merle

Titre	Être urbaniste en Suisse romande. Description d'un champ professionnel en mutation.
Auteurs	Recherche réalisée par Thierry Maeder, Christophe Mager (UNIL), Laurent Matthey, Noélie Merle
Mandant	Réseau suisse d'études des métiers de l'urbanisme
Éditeur	Institut de gouvernance de l'environnement et développement territorial (IGEDT) Boulevard Carl-Vogt 66 1205 Genève, Suisse
Design	matière grise
Correction	Adeline Vanoverbeke

Sommaire

Être urbaniste ?	7
1. Un « métier flou »	11
1.1. De l'indiscipline originelle...	11
1.2. ... à la disciplinarisation du savoir	12
1.3. Une capacité constante à se réinventer	12
2. Saisir le fait professionnel	15
2.1. Thèse 1 : l'urbanisme n'a, en Suisse, pas donné lieu à un processus institutionnel de professionnalisation, c'est pourquoi il est difficile de dire qui est urbaniste	16
2.2. Thèse 2 : l'urbanisme est, en Suisse, un « monde social » en expansion, c'est pourquoi il est difficile de dire qui est urbaniste	17
2.3. Thèse 3 : l'urbanisme est, en Suisse, régulé par des opérations symboliques qui visent à hiérarchiser les métiers à partir de leur assiette disciplinaire, c'est pourquoi il est facile de dire qui n'est pas urbaniste	17
Encadré 1 La « barrière et le niveau » ?	18
2.4. Thèse 4 : l'identité professionnelle des urbanistes en Suisse procède d'un registre qui relève plus de la compétence que de la qualification, c'est pourquoi être urbaniste est une déclaration	19
3. Un « urbanisme sans urbaniste » ?	21
3.1. La grande perturbation	21
3.2. Régionalisation de la formation des architectes	22
3.3. Émergence de nouveaux acteurs de la formation aux métiers de l'urbanisme	23
3.4. De nouvelles trajectoires d'entrée dans les métiers de l'urbanisme	25

4. Être urbaniste en Suisse romande au début du XXI^e siècle : permanences et mutations	29
4.1. Les urbanistes romands	29
4.1.1. Portrait en chiffres	30
4.1.2. L'importance des disciplines dans le développement de l'identité professionnelle	33
4.1.3. Une faible identification aux associations professionnelles	35
4.2. L'effet de décloisonnement de l'urbanisme de projet	37
4.2.1. Un élargissement du périmètre des métiers de l'urbanisme	38
4.2.2. Une rigidification des cadres d'action	41
4.3. Un champ ouvert, segmenté et hiérarchisé	45
4.3.1. « Un spécialiste capable de discuter avec d'autres spécialistes » pour un « métier de plus en plus interdisciplinaire »	45
4.3.2. Un besoin accru de coordination	47
4.3.3. La persistance d'une pyramide des disciplines	50
4.4. L'empreinte du tournant communicationnel	52
4.4.1. L'urbanisme entre sens de la diplomatie et art oratoire...	53
4.4.2. ... des compétences communicationnelles qui ne suffisent pas pour faire participer	54
Encadré 2 Dépasser la participation par le haut?	55
4.5. Le devenir urbaniste : l'enjeu des formations	57
4.5.1. Trois grands modèles de formation	57
4.5.2. L'étrange impensé des grandes transitions	61
Encadré 3 Les nouveaux possibles du numérique	62
4.6. Un portrait globalement conforme à la structuration historique du champ de l'urbanisme en Suisse	63
4.6.1. Une spécialisation qui fait suite à un parcours disciplinaire	63
4.6.2. L'importance croissante des géographes	64
4.6.3. Un appel à de nouvelles compétences	64
4.6.4. Des attentes indexées sur le temps présent des activités ordinaires	65
4.6.5. Des impressions que les chiffres ne vérifient pas	66
5. Extension du domaine de l'urbanisme	67
Bibliographie	72

Être urbaniste ?

Les plus âgés d'entre nous travaillent depuis près de vingt ans sur la ville, s'intéressant à son histoire, son peuplement, la manière dont on l'habite, son économie, ses modalités de régulation et donc, globalement, à sa fabrique — tentant de saisir, d'une manière générale, tout autant les modes de consommation de l'urbain que sa production. Or, en près de vingt ans, nous n'avons jamais rencontré deux personnes produisant la même définition de ce qu'est, non pas l'urbanisme, mais *un urbaniste*. Si bien que l'urbanisme, « *discipline [pourtant] indisciplinée* » (Pinson, 2003) — qui naît entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle alors que la maîtrise de la ville industrielle nécessite de nouveaux attelages conceptuels (l'autoconstruction et l'architecture ne suffisant plus à l'organisation juste du territoire) — semble paradoxalement de définition plus aisée que la saisie de l'identité professionnelle de l'urbaniste.

Cette difficulté à saisir l'identité professionnelle de l'urbaniste paraît être à l'origine d'un trouble identitaire permanent. Nombreux sont les travaux qui s'attachent ainsi à décrire une supposée crise d'identité dans le domaine de la planification (McClendon, Erber, McCoy et Stollman, 2003), conduisant à questionner les rapports de la recherche à la pratique et à la formation (Myers et Banerjee, 2005) ou bien encore le rapport de la formation à la pratique, le métier étant bien souvent exercé par des personnes formées dans d'autres domaines que l'aménagement ou l'urbanisme au sens étroit (Dalton, 2003). Il n'est ainsi guère étonnant, d'autres études en attestent (Biau, 2018; Matthey et Mager, 2016), que l'identité de l'urbaniste procède souvent par la négative : si l'on peine

à donner une définition de ce qu'est un urbaniste, on est très prompt à identifier qui n'est pas urbaniste, singulièrement dans ce petit espace qu'est la Suisse romande.

C'est cette question de la définition de l'identité professionnelle des urbanistes romands qui est à l'origine de cette recherche. Les individus peinent à définir ce qu'est un urbaniste. Les chiffres pourraient-ils être plus diserts? La démographie des personnes exerçant un métier en lien avec le territoire — sa production, son aménagement et son ménagement — en Suisse occidentale permettrait-elle de dégager les traits structurant l'exercice du métier? C'est cette intuition que nous nous sommes efforcés de suivre en initiant une enquête par questionnaires auprès de 1375 personnes identifiées, au moyen des fichiers de la Fédération suisse des urbanistes (section romande) et du REG des aménagistes, des listes d'adresses des personnes actives dans les administrations tant cantonales que communales ainsi que dans les principaux bureaux actifs en Romandie ou bien encore d'anciens étudiants de formations ouvrant aux métiers de l'urbanisme. Quelque 730 personnes ont répondu à cette enquête, attestant de l'actualité de la question pour les répondants.

Le questionnaire administré devait nous permettre de reconstituer les structures d'âge, le parcours de formation, la stratification des métiers de l'urbanisme en Suisse francophone. Il devait également nous permettre d'approcher les représentations que les répondants ont des métiers de l'urbanisme, notamment en les incitant à identifier des compétences et des habiletés nécessaires à la réalisation de différentes tâches.

Il nous est toutefois apparu assez tôt que les seuls chiffres ne suffiraient pas. L'approche démographique a donc été articulée avec des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'une vingtaine d'interlocuteurs représentatifs, au sens où ils sont soit ce qu'il est convenu d'appeler des « figures » de l'urbanisme romand, à savoir des personnalités publiques, des cadres d'associations professionnelles,

des chefs d'offices ou de services impliqués dans le recrutement d'urbanistes ou bien encore parce qu'ils ont manifesté, alors qu'ils remplissaient le questionnaire en ligne, le besoin de réagir aux questions qui leur étaient posées. Il en résulte un matériau ample, riche, que la présente synthèse n'épuise pas.

Nous avons emprunté les voies de la description herméneutique dans l'analyse de notre matériau. Deux éléments expliquent cette posture méthodologique. D'abord, issus des sciences sociales, nous sommes conscients que les nombres produisent des agencements dont le sens procède toujours d'une interprétation. Ensuite, familiers des travaux ethnographiques, nous sommes convaincus que la restitution, au moyen du récit, de la manière dont des phénomènes adviennent est un moyen de compréhension efficace des processus à l'origine des faits sociaux (Laplantine, 1996 [2000]). Nous avons donc choisi de décrire ce que nous observions et ce que l'on nous disait, en ordonnant notre propos dans le cadre d'une « *intrigue* » au sens de Paul Veyne (1971 [1996], p. 57), remontant à partir d'une observation initiale, le fil d'événements susceptibles d'en expliquer la survenue. C'est en effet par « *rétro-diction* » (*ibidem*) que nous avons tenté de saisir les contours de cette configuration que l'on appelle la pratique de l'urbanisme.

Pour rendre compte de notre recherche, il nous a semblé pertinent de nous attacher d'abord à la nature de cette discipline indisciplinée qu'est l'urbanisme (chapitre 1) puis de restituer, sous forme de thèses, les enjeux de structuration de l'urbanisme en tant que fait professionnel (chapitre 2). Dans un troisième temps, c'est le champ contemporain de l'urbanisme romand, considéré du point de vue des transformations des formations ouvrant l'accès au métier, qu'il nous a semblé nécessaire de restituer (chapitre 3). Le chapitre 4 rend enfin compte, de manière plus spécifique, de la structure démographique des métiers de l'urbanisme en Suisse romande, ainsi que des tensions qui

paraissent être à l'origine de nouvelles demandes de compétences et de formation. Chacun de ces chapitres peut se lire de manière autonome, puisqu'ils constituent autant de petites monographies.

La présente étude doit être comprise comme un instantané de la population des personnes exerçant un métier en lien avec le territoire en Suisse romande entre la fin de l'année 2017 et le début de 2018. Elle restitue une réalité partielle et circonstancielle. Elle doit être saisie par contraste, en comparant la situation observée avec d'autres lieux, d'autres temps.

1. Un « métier flou »¹

¹ L'expression est de Gilles Jeannot (2005).

Qu'est-ce qu'un urbaniste ? La question est sans doute mal posée, tant le pluriel paraît immédiatement plus approprié. Si les personnes que nous rencontrons depuis près de vingt ans peinent à définir une identité professionnelle univoque, c'est sans doute en raison d'une histoire disciplinaire complexe.

1.1. De l'indiscipline originelle...

« *Discipline indisciplinée* » (Pinson, 2003), l'urbanisme émerge, au tournant du XIX^e siècle, comme une pratique mobilisant des savoirs institués pour penser et organiser une nouvelle réalité, celle de la ville industrielle. Elle s'élève dès ses origines sur les savoirs cartographiques des géographes, emprunte aux travaux de la statistique et de la démographie (Chapel, 2010); elle guide son action à partir des enquêtes d'une sociologie urbaine à l'état naissant (Blanc, 2010); elle mobilise les savoir-faire de l'ingénierie pour organiser la ville par sa voirie (Claude et Saunier, 1999). La complexité des processus en cours nécessite en effet des apports spécialisés diversifiés, propres à soutenir une intervention proportionnée aux nouveaux enjeux de la ville industrielle. Elle appelle aussi un nouvel imaginaire.

Dans ces premiers temps, l'urbanisme (ou le pré-urbanisme) est ainsi d'abord l'affaire de quelques originaux (Choay, 1966) qui s'attachent à penser, à l'articulation des disciplines, la nécessaire transformation des ensembles urbains. Les vues sont larges, l'imagination féconde et la prime va à ce que l'on a depuis appelé les « marginaux séquents » (Crozier et Friedberg, 1977), ces personnes qui braconnent aux confins de multiples champs d'intérêt, rêvant d'autres devenir pour la société industrielle.

1.2. ... à la disciplinarisation du savoir

Mais, dans une fin de siècle encore fortement marquée par la disciplinarisation des savoirs (pour faire vite, le XIX^e siècle crée de grandes oppositions entre sciences de la nature et sciences de l'homme, puis dégage des courants entre les savoirs portant sur le social en leur attribuant des objets et des méthodes spécifiques concourant à un « *culte du domaine* » étroit que l'interdisciplinarité cherchera à tempérer dans le dernier quart du XX^e siècle), l'urbanisme s'institue bientôt comme une *doctrine*. La volonté de fonder une science de la ville, dont l'action sur le réel serait étayée par des faits et lois avérés, accélère cette institution. Elle suscite, dans le même temps, une valorisation accrue des savoirs à portée transitive, ceux-là mêmes qui permettent une transformation de la réalité. Cette ambition téléologique² qui a prévalu à l'institution de la discipline fait de « la pratique » la mesure de toute chose dans le champ de l'urbanisme, qui devient une praxéologie : une science de l'action sur la ville.

L'urbanisme n'est plus cette coterie de marginaux, mais un ensemble de spécialistes (Verpraet, 2005 et 2015 ; Philippart, 2005 ; Knobloch, 2009 ; Biau et Tapie, 2009) qui a pour mission de structurer l'organisation spatiale des sociétés industrielles, singulièrement du point de vue des établissements urbains. Un nom est arrêté. Des instituts, des écoles sont créés. Des parcours de formation sont institués.

1.3. Une capacité constante à se réinventer

Mais cette science demeure fragile, et son savoir contesté. Sans doute parce qu'elle est plus herméneutique que positive. Et, si l'on cède un temps aux charmes abstraits des besoins humains standardisés (la Charte d'Athènes), des modèles génériques prescrivant un mode d'habiter propre à un homme statistiquement moyen (le Modulor comme échelle du bâti), on abandonnera bientôt

2 Est dit téléologique une action qui est orientée sur des fins, un but, une transformation d'un état en un autre.

l'arrogante rhétorique de l'expertise technico-scientifique pour adopter les principes plus modestes d'une « *planification par le débat* » (Healey, 1997), ouvrant le champ des métiers de la ville à d'autres compétences (Jeannot, 2005 ; Chadoin, 2007 ; Girault, 2015), permettant non seulement de « *faire la ville* », mais également de « *faire avec la ville* » (Jacquier, 2008).

De nouvelles pratiques émergent, qui placent les habiletés non techniques et le sens de l'improvisation au cœur de l'exercice du métier (Lévy, 2013 ; Soubeyran, 2014), de nouveaux métiers de production urbaine apparaissent (Claude, 2006). Simultanément, l'arrivée sur le marché du travail de jeunes diplômés séduits par les charmes de l'auto-entrepreneuriat (Vivant, 2014) conduit à l'exploration de marchés de niche, de manières de faire de l'urbanisme par les marges, à partir de l'événement (Chadoir et Ostrowetsky, 1996 ; Chadoir, 2007 ; Gentil, Schütz et Andersen, 2016) ou d'autres dispositifs se voulant disruptifs (Casagrande, 2014) ou plus modestement éphémères, réversibles, temporaires, faisant du métier un art discret de l'immatériel (Diguët, 2017 ; Bishop et Williams, 2012)... Le périmètre des faiseurs de ville s'accroît, les formations se réinventent. Et, inexorablement, malgré les efforts de disciplinarisation, il semble que l'urbanisme reste heureusement une « *discipline pluridisciplinaire* » (Pinson, 2003), qu'on ne saurait rabattre sur un seul régime légitime d'action ou une discipline maîtresse.



Tant du point de vue de son histoire que de son épistémologie ou de son ontologie, l'urbanisme paraît ainsi être un champ aux contours diffus et poreux, intrinsèquement instable tant sa capacité à intégrer des savoirs périphériques pour se réinventer est grande (voir par exemple les travaux sur le « *nouvel esprit de l'urbanisme* » portés par l'ENSA Nantes, qui documente la manière dont la fabrique

contemporaine de la ville a intégré les critiques que l'on faisait à l'urbanisme). L'urbanisme est un champ soumis à une tension qui donne lieu à un mouvement perpétuel de professionnalisation – déprofessionnalisation – reprofessionnalisation. Et c'est là sans doute un premier élément d'explication de la difficulté qu'ont les personnes que nous avons rencontrées depuis près de vingt ans à dire ce qu'est un urbaniste, tout en parvenant aisément à pointer qui ne l'est pas : celui ou celle qui n'est pas reconnu, par un collectif plus large, comme disposant de qualités qu'un ensemble d'autres *professionnels* ont identifiées de manière formelle ou non comme cardinales.

Mais, de manière plus fondamentale, qu'est-ce que cette profession dont se revendiquent des professionnels ?

2. Saisir le fait professionnel

Qu'est-ce qu'une profession ? La réponse n'est pas plus univoque que celle donnée à la question de savoir ce qu'est un urbaniste. C'est du moins l'impression que l'on peut avoir au sortir d'un parcours dans le champ de la littérature scientifique consacrée à la sociologie des professions.

La sociologie se saisit du terme selon différents paradigmes, qui ont pour effet d'orienter la définition même de ce qu'est une profession. Selon la tradition anglo-saxonne classique (et fonctionnaliste), le fait professionnel est globalement restreint. Il concerne les activités qui, en raison de certaines spécificités, sont parvenues à mettre en place certaines protections et réglementations. On y oppose donc professions et métiers, lesquels seraient pris dans une tension, celle de la professionnalisation : tout métier aspirerait en quelque sorte à la respectabilité de la profession, sorte de terre promise. Il a été reproché à cette lecture du fait professionnel de mobiliser un distinguo ancien, celui des activités nobles et vulgaires.

Une nouvelle sociologie (dite interactionniste) va ainsi s'intéresser aux rapports de différenciation (et de vision du travail) à l'origine des professions et des métiers.

On s'y attachera à la description des mouvements d'organisation d'une activité, de socialisation des personnes qui l'exercent, de production de filières de formation qui y conduisent, mais aussi d'opérations symboliques (reconnaissance d'une compétence, clôture du marché...) propres à transformer un métier en profession. On travaillera également à approcher le fait professionnel comme un ensemble de « mondes sociaux », d'« univers de coopération interindividuelle » (Strauss [1992] cité par Champy, 2012, p. 55).

La difficulté à saisir le fait professionnel résulte également de la polysémie du terme. Claude Dubar, Pierre Tripier et Valérie Boussard (2015) identifient ainsi quatre usages différents du terme qui sont à l'origine de différentes représentations et imaginaires de la « profession ».

Le parcours dans la littérature scientifique permet toutefois de fonder quatre thèses relatives à la nature de la profession d'urbaniste en Suisse.

2.1. Thèse 1 : l'urbanisme n'a, en Suisse, pas donné lieu à un processus institutionnel de professionnalisation, c'est pourquoi il est difficile de dire qui est urbaniste

Conformément au principe de « *discipline indisciplinée* » énoncé précédemment, l'urbanisme est resté une activité indexée sur une grande diversité de pratiques, mobilisant différents métiers.

L'urbanisme ne relève pas des activités caractéristiques des professions au sens le plus classique du terme, à savoir des activités caractérisées par une « *compétence technique spécialisée, [une] formation théorique spécialisée, des revenus relativement élevés, [des] associations professionnelles et l'existence d'un code d'éthique gouvernant la pratique professionnelle* » (Carr-Saunders [1928] cité par Champy, 2012, p. 40); des activités « *qui, en raison de la formation spécialisée qu'ils exigent, ont imposé de mettre en place une certaine forme d'organisation* » (*ibidem*). Si la formation théorique s'y révèle poussée, les urbanistes ne sont en effet, contrairement aux ingénieurs et aux architectes, pas parvenus à imposer un « *ensemble des tâches* » (Champy, 2012, p. 54) pour lesquelles ils sont seuls compétents; ils ne sont pas plus parvenus à obtenir une autonomie totale dans la définition de la manière dont les tâches « *d[e]v[ai]ent être exécutées* »; ni à « *définir les comportements que devraient adopter les autres*

personnes à l'égard de tout ce qui touche à [son] travail» (Champy, 2012, p. 51), les normes d'exécution, les modalités d'accès à la commande, etc.

2.2. Thèse 2 : l'urbanisme est, en Suisse, un « monde social » en expansion, c'est pourquoi il est difficile de dire qui est urbaniste

Plus qu'à la manière d'une profession, l'urbanisme doit être pensé comme un « monde social », un « univers de coopération interindividuelle » (Strauss [1992] cité par Champy, 2012, p. 55) régulé par des « conventions [...] construites par la pratique » (*ibidem*, p. 56) plus que des normes.

L'approche par les mondes sociaux à l'avantage de saisir le fait professionnel dans sa plasticité. Les mondes sociaux correspondent en effet, dans la sociologie, à « des chaînes de coopération qui ne sont pas limitées a priori », ouvrant à l'idée d'un « ordre négocié » (Baszanger [1986] cité par Champy, 2012, p. 59), qui est sans conteste pertinente dès lors qu'il s'agit d'approcher des collectifs au travail si typique de l'activité urbanistique ; différents « métiers » coopérants pour réaliser une tâche, un objectif, dans le cadre d'équipes, de consortiums...

2.3. Thèse 3 : l'urbanisme est, en Suisse, régulé par des opérations symboliques qui visent à hiérarchiser les métiers à partir de leur assiette disciplinaire, c'est pourquoi il est facile de dire qui n'est pas urbaniste

Mobilisant différents métiers, articulant une grande diversité de pratiques, l'urbanisme n'en est pas moins structuré par des rapports de divisions « technique » et « morale du travail » (Champy, 2012, pp. 52-53).

Encadré 1 La « barrière et le niveau » ?

Une enquête réalisée en Suisse romande en 2015 (Matthey et Mager, 2016) montre que si l'urbanisme est pratiqué par un ensemble ample de métiers, les urbanistes (ou ceux qui pensent pouvoir prétendre à cette appellation) ont une définition restreinte du *core business*. On retrouve chez certains de ces praticiens l'idée d'un continuum procédant d'une division du travail urbanistique entre les métiers exerçant des tâches plus ou moins nobles et qualifiées (par exemple, calculer des zones de contrainte ou « rédiger les réponses aux appels d'offres » — témoignages de géographes employés dans des bureaux d'urbanisme) et les professionnels assumant le volet le plus créatif (« trouver l'idée », « esquisser le concept ») ou le plus consommateur de capital social de l'activité (« rencontrer des clients » ou « animer des séances à gros enjeux », comme l'explique un architecte-urbaniste).

Cette division technique est donc aussi une division morale du travail, dont les travaux — certes anciens — d'Edmond Goublot (1925) aident à penser les enjeux. Cherchant à comprendre les processus à l'origine des classes sociales, Goublot identifiait une double dynamique dans l'institution d'une démarcation sociale : la « barrière » et le « niveau ». Il en rendait compte dans un langage imagé : « toute démarcation sociale est à la fois barrière et niveau. Il faut que la frontière soit un escarpement, mais qu'au-dessus de l'escarpement il y ait un plateau. Au-dedans d'elle-même, toute classe est égalitaire ; elle n'admet ni pentes ni sommets » (Goublot, 2010 [1925], p. 7).

Une fois l'« escarpement » franchi, il persiste en effet à y avoir de nombreux rituels de différenciation qui permettent de poser un « niveau » — et ceux qui l'ont. Ces processus de différenciation nécessitent que l'on s'intéresse aux caractéristiques culturelles mobilisées par les acteurs pour identifier les membres et les non-membres d'un ensemble donné. Goublot, dont l'objet d'étude était la bourgeoisie française de son temps, a montré le rôle joué par le baccalauréat dans l'institution du niveau de la classe sociale en question. Par son intermédiaire, la bourgeoisie parvient par ailleurs à s'élever au rang de dépositaire du bon goût culturel. Et la maîtrise du bon goût permet d'identifier, de manière imperceptible, les bien nés et ceux « qui n'en sont pas », bien qu'ils fréquentent le monde. La barrière franchie, il reste donc un terrain incertain qui permet de distinguer les légitimes et les illégitimes.

L'enquête de 2015 montrait que ceux qui sont perçus comme illégitimes sont souvent ceux qui ne maîtrisent pas une certaine culture, qui n'usent pas de manière fluide de certains outils ; ceux qui n'ont pas suivi un long parcours de socialisation par lequel on a intériorisé l'*habitus* d'un groupe professionnel, c'est-à-dire son *hexis* (un répertoire de gestes), son *eidos* (des schèmes logiques), son *ethos* (un modèle normatif intériorisé) ; ceux, très souvent, qui ne savent pas dessiner — et qui ne viennent pas de l'architecture urbaine.

Conformément à un principe déjà explicité par Everett Hughes alors qu'il cherchait à affiner la différence entre les métiers et les professions, les interactions entre les différents intervenants d'un champ professionnel sont à l'origine d'une distribution du travail, qui est elle-même productrice d'une hiérarchisation des métiers. Si l'urbanisme n'est pas une profession au sens strict, il demeure que la division du travail y est parfois à l'origine d'une définition de la pratique légitime du métier, du point de vue des disciplines exécutant les tâches les plus valorisées. Le monde de l'urbanisme est traversé, comme d'autres champs professionnels, par des « *conflits politiques entre groupes professionnels en compétition* » (Dubar et Tripier, 1998, p. 105) pour faire reconnaître leur propre valeur, procédant à des opérations symboliques, dont, notamment, la *reconnaissance de la compétence* et la *clôture du marché*.

2.4. Thèse 4 : l'identité professionnelle des urbanistes en Suisse procède d'un registre qui relève plus de la compétence que de la qualification, c'est pourquoi être urbaniste est une déclaration

Tout autant que la conséquence attendue d'un parcours défini de qualification (qui s'articule sur la formation), l'identité professionnelle de l'urbaniste, en Suisse, s'élabore à partir d'un registre qui est celui des compétences; la *formation n'étant qu'une dimension parmi d'autres* de l'identification à un groupe professionnel, comme en atteste la formule « ou titre jugé équivalent » sur les annonces de postes.

Le registre de la compétence introduit, dans le devenir urbaniste, une dimension proprement narrative. C'est en effet au moyen d'un retour sur sa biographie et ses expériences que le travailleur parvient à identifier ce dont il est capable. La capacité à se dire, se raconter au

spectre des habiletés nécessaires à l'exercice d'une tâche participe à la légitimité professionnelle (Dubar, Tripier et Boussard, 2015); elle permet de faire émerger les aptitudes, les savoir-faire propres à l'exercice d'un métier, d'une fonction...

L'identité professionnelle des urbanistes procède tout autant d'un long processus par lequel un individu a été intégré « à un collectif de travail [devenant reconnu] *par tous ces partenaires* » et d'une *aspiration subjective à la reconnaissance* de certaines aptitudes, manifestant ce que Florence Osty (citée par Dubar, Tripier et Boussard, 2015) a appelé, en 2001, un « *désir de métier* ». C'est pourquoi on est plus prompt à se dire urbaniste qu'à dire ce qu'est un urbaniste.

Ces quatre thèses relatives au champ de l'urbanisme en Suisse sont autant d'hypothèses de lecture du matériau recueilli.

3. Un « urbanisme sans urbaniste » ?

3.1. La grande perturbation

La formation des urbanistes a connu de profondes mutations en Suisse romande au cours des vingt dernières années. L'accès aux métiers de l'urbanisme y a longtemps été organisé autour de formations de troisième cycle apportant un complément de spécialisation à des personnes socialisées dans le cadre de filières disciplinaires spécifiques. La professionnalisation n'y a jamais été assurée, contrairement au choix opéré par exemple en France par des écoles. Dans ce modèle romand, les écoles ou autres instituts d'architecture assumaient un rôle fort ; elles ou ils hébergeaient souvent les troisièmes cycles en question, fournissaient une part importante des personnels enseignants et un grand nombre de leurs étudiants de deuxième cycle s'orientaient finalement vers ce débouché. Des « écoles » de pensée s'y sont constituées, qui ont puissamment influencé la conception locale (en raison de la faible mobilité géographique des diplômés) de ce que doit être l'urbanisme et la manière dont il convient qu'on y soit formé.

La reconfiguration du champ des hautes écoles universitaires et polytechniques romandes au début des années 1990 (la régionalisation de la formation des architectes) ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (les hautes écoles spécialisées, créées à la même période ; les instituts et départements de géographie ou de sciences de l'environnement...) ont eu une incidence certaine sur l'accès aux métiers de l'urbanisme. Les parcours de formation s'en sont trouvés fondamentalement redessinés, modifiant les voies d'accès aux métiers de l'urbanisme.

3.2. Régionalisation de la formation des architectes

La réorganisation de la formation des architectes dans le périmètre de la métropole lémanique (Leresche, Joye-Cagnard, Benninghoff et Ramuz, 2012) impacte le *devenir* urbaniste en Suisse romande.

Lancé à l'automne 1991 à l'initiative des recteurs de l'Université de Genève et de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), le projet aspire initialement à la mise en œuvre d'un programme commun aux deux institutions en matière d'enseignement de l'architecture. Les deux premières années doivent se dérouler dorénavant à Lausanne, les troisième et quatrième années, au choix, selon que l'on s'oriente vers l'architecture (Lausanne) ou l'architecture urbaine (Genève). Cette réorganisation *a minima*, qui doit sauver une école d'architecture genevoise confrontée depuis quelques années à une chute de ses effectifs (Leresche, Joye-Cagnard, Benninghoff et Ramuz, 2012), n'est toutefois pas du goût de la Confédération, plutôt partisane d'une solution plus radicale. Berne prend donc l'initiative d'encourager le canton de Genève à faire quelque 10 millions d'économies supplémentaires en transférant purement et simplement l'architecture à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il en résulte, à Genève, des réactions courroucées de l'exécutif et, plus généralement, un âpre débat politique.

Bientôt émerge la proposition de la transformation de l'École d'architecture de l'Université de Genève (EAUG) en un institut de recherche spécialisé dans les questions de l'urbanisme et de la rénovation environnementale (IAUG). La révision de la loi sur l'université devant permettre la création de l'institut en question donne lieu à des passes d'armes dont les reliquats s'agrègeront par la suite dans un mythe, celui du risque d'un « *urbanisme sans urbanistes* » (Bofill et Véron, 1995, p. 87). Car, si les adversaires du maintien de l'architecture à Genève déclinent des arguments qui traitent d'une supposée faiblesse de

la qualité architecturale genevoise, du peu de retentissement international de la recherche qui est conduite à l'École d'architecture de l'Université de Genève ou encore du nombre restreint d'étudiants formés, les partisans de cette institution cherchent à démontrer l'excellence de l'école genevoise, dont les enseignants conçoivent et réalisent des projets dans de très grandes métropoles étrangères. Ils soulignent sa créativité, notamment du point de vue de la recherche urbanistique. Plus fondamentalement, l'idée d'avoir des gens du métier formés près de chez soi commence à poindre comme un argument de développement territorial. Abandonner la formation des architectes et urbanistes à Genève serait prendre le risque d'une déprofessionnalisation et d'une dépendance à l'égard de cette haute école *fédérale* qu'est l'EPFL.

Cet enjeu d'une formation locale des urbanistes sera progressivement porté à une échelle régionale à mesure, d'une part, que la métropolisation de l'espace lémanique se développera et d'autre part, que la section romande de la Fédération suisse des urbanistes fera de la formation un champ de préoccupation. La genevoiserie constituant en quelque sorte la matrice des craintes relatives à la déprofessionnalisation-reprofessionnalisation des métiers de l'urbanisme.

3.3. Émergence de nouveaux acteurs de la formation aux métiers de l'urbanisme

Atténuée durant les quelques années de fonctionnement de l'Institut d'architecture de l'Université de Genève, la hantise genevoise d'un « *urbanisme sans urbanisme* » se propage à une échelle élargie lors de la liquidation de l'institut en question. Cette liquidation se fait au profit d'un Institut des sciences de l'environnement (ISE) entérinant selon certains, d'une part, la prééminence de la question environnementale sur la question urbaine; d'autre part, l'hégémonie d'une nouvelle

doctrine aménagiste, celle du développement durable. Or cette nouvelle doctrine aménagiste couplée à une réinterprétation de la *doxa* projectuelle avivent le sentiment de déprofessionnalisation ressenti par certains. D'abord, le développement urbain durable paraît ménager une part plus grande aux savoirs et pratiques « hétérodoxes » dans la fabrique de la ville. Ensuite, une nouvelle doctrine du projet urbain semble se diffuser, qui est plus gestionnaire dans son principe (Lévy, 2006; Matthey, 2014b).

C'est précisément au moment de la diffusion de cette nouvelle doctrine aménagiste et de cette nouvelle *doxa* projectuelle que le champ des formations en lien avec la production urbaine est investi, dans l'arc lémanique, par des acteurs issus de la géographie, de l'économie, de la politologie ou du droit. En 2002, un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en « Développement urbain durable, gestion des ressources et gouvernance » est créé à l'Université de Lausanne, transformé en 2007 en master *of advanced studies* en « urbanisme durable ». En parallèle, une filière « urbanisme durable et projet urbain » est créée dans la spécialisation en « études urbaines » du master ès sciences en géographie de cette même université, qui deviendra, en 2015, une spécialisation en « urbanisme durable et aménagement des territoires ». Dans le même mouvement, les géographes des Universités de Genève et Neuchâtel ainsi que les paysagistes de la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève se sont associés pour, comme l'annonce avec emphase le quotidien régional la *Tribune de Genève* (édition du 25 mars 2014), « *forme[r] des urbanistes et comble[r] une grande lacune* », « *[l]'Université lan[çant] un master [...] très attendu à Genève et en Suisse romande* ». Enfin, la Haute École d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud ouvrait simultanément à l'initiative genevoise un master en ingénierie territoriale comptant une orientation d'urbanisme opérationnel.

En moins de dix ans, les modalités de production des urbanistes et des professionnels de la fabrique des territoires ont été radicalement renversées. Graduellement, les diplômés de ces formations investissent le marché du travail, induisant un renouvellement des profils.

3.4. De nouvelles trajectoires d'entrée dans les métiers de l'urbanisme

Mais cette reconfiguration des formations a dessiné de nouvelles trajectoires d'entrée dans les métiers de l'urbanisme, qui dépasse le simple renouvellement des profils disciplinaires arrivant sur le marché de l'emploi. Longtemps en effet, la configuration qui a prévalu est celle d'une formation accomplie dans le cadre d'un cursus correspondant à l'institution des disciplines issues du XIX^e siècle (diplôme d'architecte, licence en géographie, etc.), parachevé par un troisième cycle (DEA, DESS ou autre certificat) dans le champ de l'urbanisme. Il en résultait une identité professionnelle articulée autour de la discipline initiale de formation, conduisant à ce que les praticiens s'identifient mutuellement à partir de ce socle.

L'émergence de nouveaux parcours de formation additionnée à la réforme des titres et durées des cursus résultant de la réforme dite de Bologne inaugure un temps où le socle disciplinaire s'étrécit. D'abord, le choix d'un solide tronc commun *facultaire* en première année de bachelor atténue la culture disciplinaire au sens strict pour la reporter à l'étape de la maîtrise, considérée comme un temps d'approfondissement d'une discipline et de spécialisation.

Ensuite, la séquence bachelor - master introduit une nouvelle amplitude des cursus. Si les licences se déployaient le plus souvent sur sept ou huit semestres d'études (trois ans dits « de cours » et six à douze mois consacrés à la réalisation d'un mémoire de fin d'études), le pas de temps des bachelors se cale lui sur une formation de trois ans en moyenne, quasiment intégralement

consacrée à des enseignements; la première expérience de recherche d'une certaine ampleur que constituait le mémoire de licence ou de diplôme — exercice d'autonomisation disciplinaire — se trouvant reporté au niveau du master.

Simultanément, on l'a évoqué ci-dessus, les parcours de formation qui ont émergé dans les années 2000 ouvrent à un diplôme mentionnant l'urbanisme dans son libellé dès le niveau du master, recrutant, par ailleurs, des étudiants issus de bachelors divers.

L'identité professionnelle au regard de la formation s'en trouve complexifiée. Par exemple, l'étudiant issu d'une filière « urbanisme durable et projet urbain » d'une spécialisation en « études urbaines » d'un master en géographie est-il d'abord un géographe, un spécialiste des études urbaines ou un urbaniste durabiliste? De même, un étudiant issu d'un bachelor en architecture du paysage, formé dans le cadre de la mention « urbanisme » d'une maîtrise en développement territorial, est-il d'abord un architecte-paysagiste, un spécialiste de l'aménagement et de l'urbanisme ou un praticien du développement territorial?

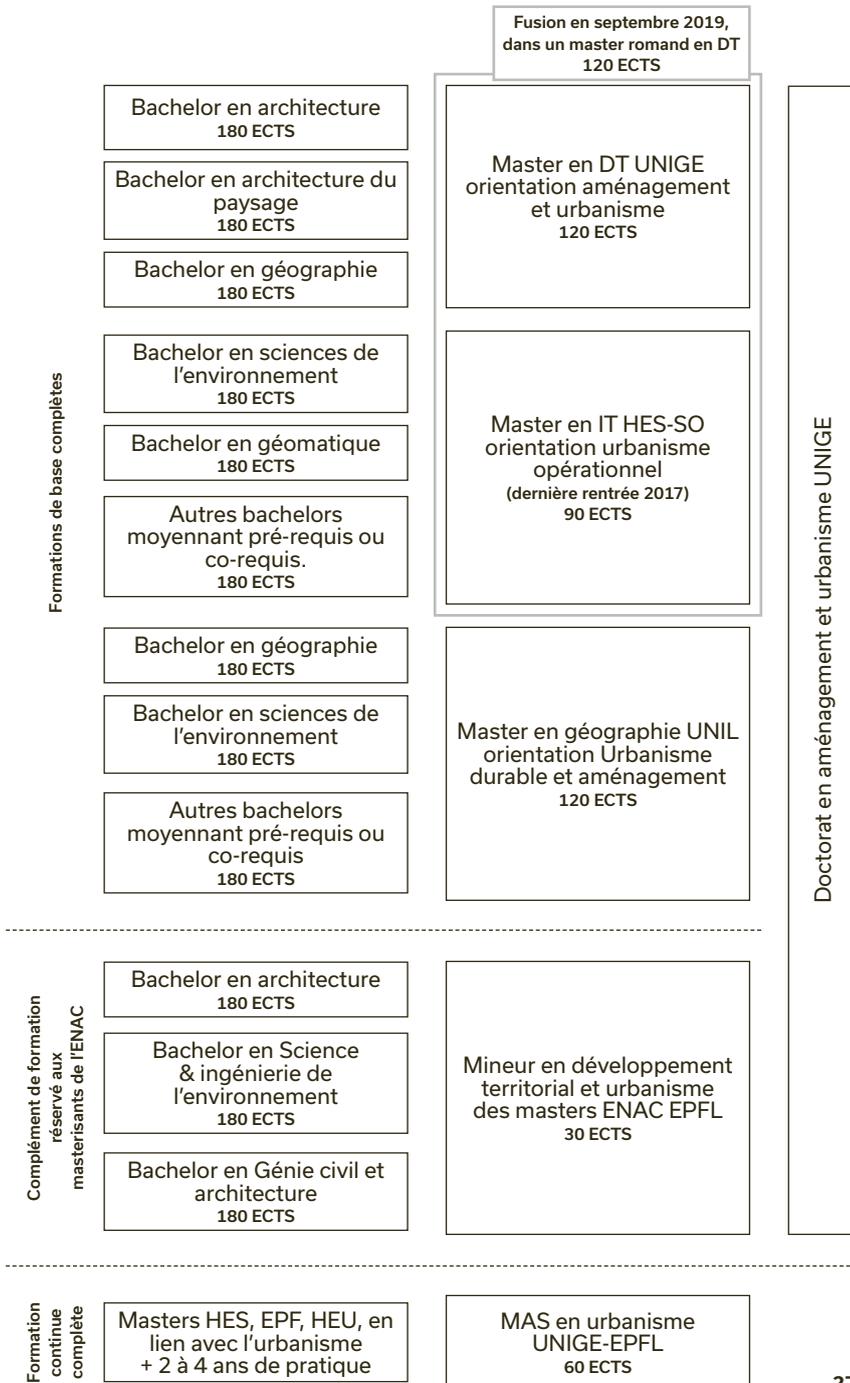
Ou bien se pensent-ils tous déjà urbanistes, conformément à un tropisme voulant que ces nouveaux parcours de formation instituent progressivement les conditions d'émergence d'une école — diffuse à l'échelle romande — d'urbanisme où des personnes initiées aux plus stricts fondamentaux d'une discipline (ce que l'on peut acquérir en six semestres) se formeraient à une discipline singulière, l'urbanisme?

Figure 1 Cartographie des formations ouvrant à l'urbanisme en Suisse romande (état au 15 novembre 2018)

Pour les grades de niveaux master ou doctorat, seules les formations mentionnant le terme « urbanisme » dans leur plan d'études figurent sur ce schéma.

Légende: DT, Développement territorial; IT, Ingénierie du territoire; HES, Hautes écoles spécialisées; HEU, Hautes écoles universitaires; EPF, Écoles polytechniques fédérales; ENAC, Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit de l'EPFL

Auteur : Laurent Matthey (2018)



4. Être urbaniste en Suisse romande au début du XXI^e siècle : permanences et mutations

Les modalités d'institution des professions se sont complexifiées ces trente dernières années, avec la montée d'un discours sur les compétences et la consolidation du thème de la professionnalité. Dans le même temps, les voies d'accès aux métiers de l'urbanisme se sont diversifiées, au gré, notamment, de l'émergence de nouveaux parcours de formation. Il en résulte parfois l'impression d'une déprofessionnalisation (Matthey, Mager, 2016), la conscience douloureuse d'une rupture (Matthey, 2015) chez les personnes qui ont accompli leurs études, certes en Suisse, mais dans un tout autre environnement institutionnel.

Dans ce contexte très général, qu'est-ce qu'être urbaniste? Qui sont ceux ou celles qui s'affirment comme tels? Quels sont les éléments susceptibles de favoriser le développement du sentiment d'une légitimité suffisante dans le champ des métiers pour oser déclarer être urbaniste?

4.1. Les urbanistes romands

S'il est difficile de dire qui est un urbaniste, peut-être peut-on tenter de répondre à cette question en s'intéressant aux attributs des personnes qui, exerçant en Suisse romande un métier en lien avec l'aménagement du territoire, se définissent comme urbanistes. Leur nombre est important. Sur les 730 répondants aux 1375 questionnaires qui ont été administrés entre novembre et

décembre 2017, 501 déclaraient avoir un métier un lien avec l'aménagement du territoire en Suisse francophone. Parmi eux, 337 se disaient urbanistes³; 319 ont rempli la totalité de notre questionnaire. Nous appellerons désormais ces 319 répondants les « urbanistes romands ».

3 La version longue de ce rapport comprend l'analyse des personnes ne se déclarant pas urbanistes tout en exerçant une activité en lien avec l'urbanisme.

4.1.1. Portrait en chiffres

Sexe et âge

Ces urbanistes romands sont plutôt de sexe masculin (57,9%), bien qu'un renouvellement démographique semble se dessiner de ce point de vue. Les hommes sont en moyenne un peu plus âgés que les femmes; leur âge moyen est de 44 ans, contre 41 ans pour les femmes; surtout, 20% des femmes ont entre 25 et 29 ans, contre 8% des hommes seulement.

Ces hommes et ces femmes urbanistes travaillent plus souvent dans une administration (53%) — communale (24%) ou cantonale (29%) — que dans des bureaux (37%). L'âge moyen des personnes actives dans une

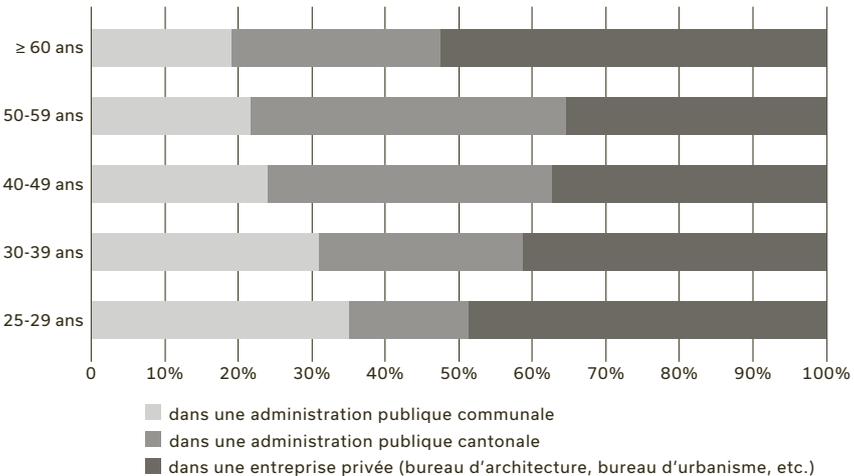


Tableau 1 Répartition des cohortes selon l'âge et l'employeur

administration cantonale est légèrement plus élevé que celui des individus opérant dans des bureaux ou des communes (44 ans en moyenne, contre 42 ans dans les bureaux et 40 ans dans les communes). Les administrations communales et les bureaux privés assument toutefois un rôle important dans la formation de la relève, puisque la grande majorité des répondants âgés de 25 à 29 ans y travaillent.

Formation

Les urbanistes romands sont principalement issus de formations de base en géographie (31% de l'échantillon) et en architecture (30%); les titulaires d'un diplôme en urbanisme (qui n'existe pas en Suisse, puisque l'urbanisme y est toujours une orientation spécialisée de masters portant un autre nom) ne constituent que 4% des répondants. Si l'on prend en compte l'ensemble des formations suivies (soit de base ainsi que MAS, DESS, etc.), la géographie ainsi que l'architecture restent dominantes (21% et 20%) alors que l'urbanisme progresse (11%). Près de la moitié (46%) des formations complémentaires de type MAS et DESS ont été faites en urbanisme, 13% en aménagement du territoire et 7% en géomatique.

L'essentiel des urbanistes ont été formés en Suisse (66% de l'échantillon) ou en partie en Suisse (85%). Le pays de formation joue un certain rôle dans le type d'emploi exercé. Il influe tant sur l'employeur que sur le niveau hiérarchique, mais modestement. Les administrations cantonales emploient ainsi 14,3% de personnes uniquement formées en France, alors qu'elles constituent 9,4% de l'échantillon. Les personnes uniquement formées en Suisse sont, elles, légèrement surreprésentées dans les fonctions de direction (70%). Celles ayant au moins une fois été formées en Suisse occupent toutefois avec plus d'intensité ce type de poste (93%).

Échelle des fonctions

L'échelle des fonctions est principalement indexée sur l'âge; l'âge moyen des personnes exerçant une fonction de direction est ainsi de 50 ans, celui des chefs de projet de 42 ans, alors que celui des chargés de projet s'élève à 35 ans. La distribution de l'échantillon correspond ici à ce que l'on a coutume d'appeler une carrière, qui voit des individus assumer des fonctions de plus en plus importantes à mesure qu'ils acquièrent de l'expérience.

Le niveau hiérarchique paraît également indexé sur la discipline de formation (100% des répondants ayant une formation en droit et 42% des sondés disposant d'une formation en architecture assument des fonctions de direction; 40% des personnes initialement formées dans le champ de la géographie et 54% de celles diplômées en architecture du paysage exercent des fonctions

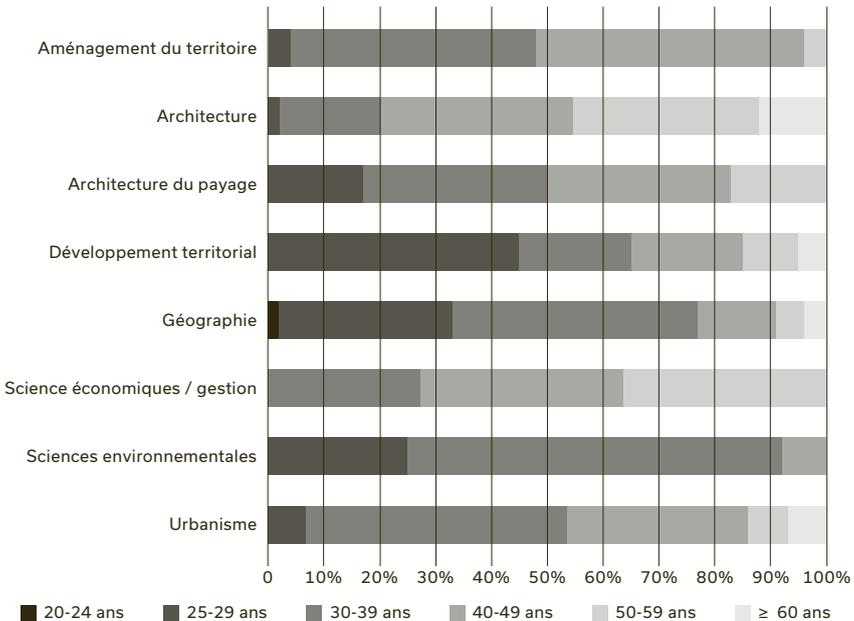


Tableau 2 Cohortes selon la formation de base

de chef de projet). Âge, fonction et discipline constituent de fait une série de dimensions qu'il convient sans doute de penser ensemble (tableau 2). Nous reviendrons ultérieurement sur cette distribution (cf. section 3.3).

4.1.2. L'importance des disciplines dans le développement de l'identité professionnelle

La discipline *initiale* de formation (tableau 3) est un élément déterminant du devenir urbaniste; elle est ainsi, sans surprise, à l'origine du sentiment d'identité professionnelle. C'est ce dont atteste l'ensemble des réponses portées au questionnaire. La totalité des personnes qui ont suivi une formation libellée urbanisme ainsi qu'une large majorité (92 %) des répondants issus des formations en développement territorial et en aménagement du

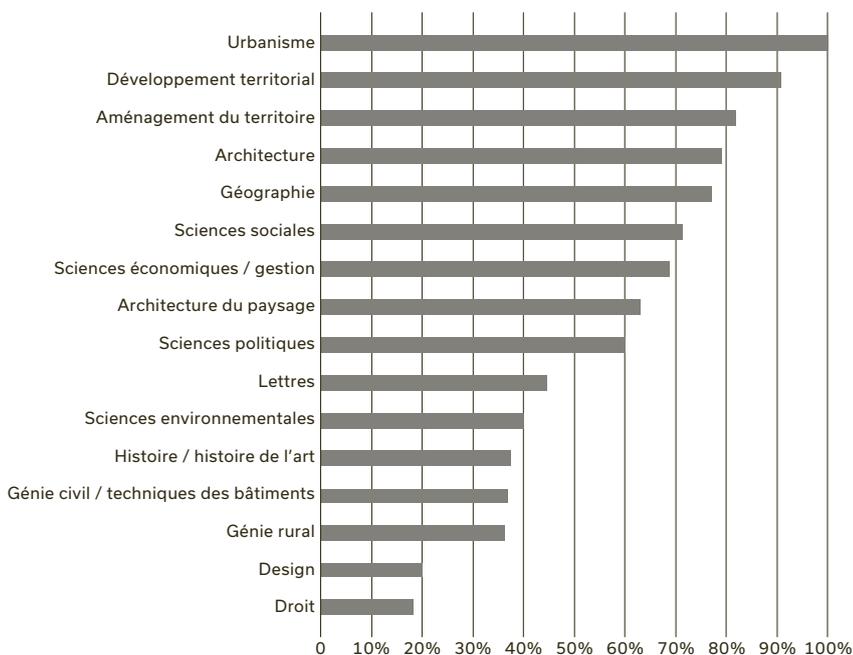


Tableau 3 Part des personnes se considérant urbanistes selon la formation de base

territoire (82%) se déclarent urbanistes. Les répondants issus de l'architecture (78%), de la géographie (76%) ou plus largement des sciences sociales (72%) qui exercent une activité en lien avec l'urbanisme en Suisse romande se conçoivent moins massivement comme des urbanistes.

Ce constat est conforme à l'histoire de l'institutionnalisation de l'urbanisme en Suisse. L'accès au marché se fait à partir des disciplines constitutives du champ et non pas à partir d'une école destinée à conformer un ordre professionnel. On persiste ainsi à se penser d'abord comme architecte, paysagiste ou géographe. Ce tropisme disciplinaire fort est sans conteste la condition même de l'urbanisme en Suisse, historiquement conçu comme un champ interprofessionnel.

Les réponses à la question de savoir quelle est la discipline préparant le mieux à l'urbanisme procèdent, elles aussi, d'une lecture traditionaliste des voies d'accès aux métiers de l'urbanisme en Suisse. On retrouve ainsi – parmi les évaluations portées par la totalité des répondants – aux trois premiers rangs des parcours de formation, l'architecture, la géographie et l'architecture du paysage (tableau 4).

Par ailleurs, le patriotisme disciplinaire est ici particulièrement marqué. L'architecture est la discipline la plus à même de former des urbanistes... selon les architectes. Mais c'est la géographie qui prépare le mieux au métier... pour les géographes. Les architectes-paysagistes estiment eux que des études en paysage sont plus appropriées.

Cette orthodoxie se manifeste encore dans la difficulté à reconnaître la légitimité d'autres parcours disciplinaires. Le design, les arts visuels, l'histoire de l'art ont, à la question de savoir quelles sont les formations préparant le mieux aux métiers de l'urbanisme, des scores presque nuls et obtiennent les résultats les plus élevés chez les personnes issues des disciplines en question. Si l'on considère que les personnes issues de ces formations sont le

Être urbaniste en Suisse romande au début du XXI^e siècle

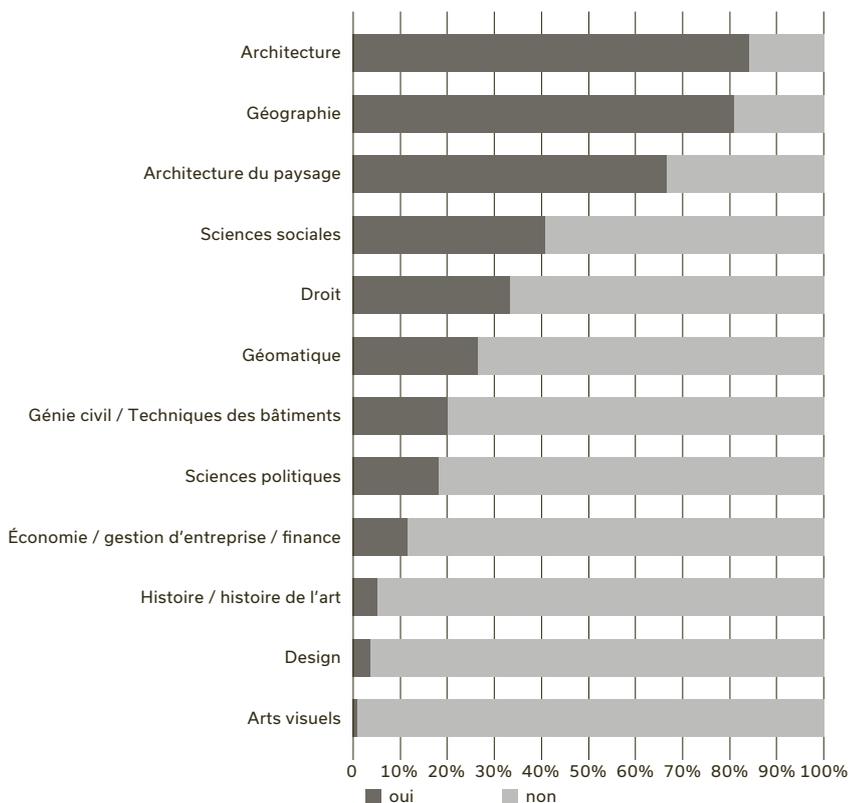


Tableau 4 Disciplines préparant le mieux aux métiers de l'urbanisme selon l'ensemble des répondants

plus souvent actives dans le champ de la communication et de la participation, on peut estimer que se pose ici un double problème de légitimité, lié à la reconnaissance des parcours et des activités en question.

4.1.3. Une faible identification aux associations professionnelles

Le sentiment d'identité professionnelle des urbanistes romands semble de fait davantage déterminé par le couple formation disciplinaire-activité exercée que médiatisé par l'appartenance à une association professionnelle (l'immense majorité des répondants

se déclarant urbanistes ne sont pas membres de la FSU [63%]). De même, ce sentiment d'identité professionnelle ne passe pas par l'inscription à un registre professionnel (la quasi-totalité [93%, respectivement 99%] des répondants au questionnaire ne sont pas inscrits au REG A et/ou B des aménagistes) ou une association plus militante (24% de nos sondés sont membres individuels de l'ASPAN/EspaceSuisse).

Les scores ne sont pas meilleurs en élargissant le périmètre des associations ; 84% de nos urbanistes romands ne sont pas affiliés à la SIA et ne sont pas plus membres d'un autre registre professionnel que celui des aménagistes (14%, respectivement 1%, sont inscrits au REG A et/ou B des architectes).

Ces chiffres plutôt bas traduisent la faible professionnalisation de l'urbanisme en Suisse. Comme nous l'avons vu précédemment, l'activité n'a pas donné lieu, comme ailleurs dans le monde, à un travail visant à établir, d'une part, des conditions d'accès à la profession et d'autre part, des tâches réservées aux seuls membres de la profession. Pas plus les associations professionnelles ou militantes que les registres professionnels ne sont des ordres conditionnant l'exercice du métier. L'intérêt à s'y inscrire est donc limité, à plus forte raison qu'un *ethos* consumériste — par lequel l'adhérent se comporte en consommateur plutôt qu'en militant, comparant les bénéfices tirés d'un investissement — tend à se diffuser dans le monde associatif. Le montant des cotisations et le coût de la procédure d'admission, comparés aux prestations offertes, paraissent être des facteurs limitant l'adhésion.



Le portrait en chiffres de l'urbaniste romand révèle, en somme, une grande stabilité du champ professionnel. Les personnes en activité sont principalement formées en Suisse, à un niveau qui est celui du master (ou titre jugé

équivalent, licence, diplôme d'architecture, etc.), suivant des parcours disciplinaires très classiques (architecture, géographie, aménagement du territoire...). Par ailleurs, les personnes qui n'ont pas suivi de formation initiale en Suisse y ont le plus souvent suivi une formation continue (DESS, MAS, CAS). Il est de fait remarquable que l'ensemble des répondants au questionnaire a une conception très classique — au sens où elle est puissamment adossée à l'histoire — des formations qui préparent le mieux aux métiers de l'urbanisme, soit l'architecture, la géographie et l'architecture du paysage.

Mais les chiffres traduisent plus des stocks que des flux ; les données issues du questionnaire renseignent peu sur *les conditions contemporaines de l'exercice du métier d'urbaniste en Suisse romande en ce début du XXI^e siècle*. Et elles ne disent rien de la manière dont les acteurs pensent que l'on devrait *devenir urbaniste*.

Pourtant, dès qu'on leur donne la parole, ces urbanistes romands se révèlent très sensibles aux transformations en cours des conditions d'exercice du métier, et particulièrement diserts à propos des compétences aujourd'hui nécessaires pour être un *bon* professionnel. Les propos de vingt-quatre grands témoins (membres ou cadres d'associations professionnelles, collaborateurs et cadres d'administrations communales ou cantonales, collaborateurs et cadres de bureaux privés, enseignants-chercheurs de hautes écoles spécialisées ou polytechniques) complétés par des conversations de terrains en attestent : les métiers de l'urbanisme se transforment.

4.2. L'effet de décloisonnement de l'urbanisme de projet

Pratiquement tous les interlocuteurs rencontrés lors de l'enquête pointent une complexité croissante des processus, liée d'une part, à l'extension tendancielle du périmètre des intervenants de la fabrique urbaine, qui se justifie en raison du fait que l'urbanisme est un

assemblage de travailleurs spécialisés; d'autre part, à une production réglementaire parfois foisonnante — et surtout plus contraignante.

4.2.1. Un élargissement du périmètre des métiers de l'urbanisme

Cette complexité accrue s'inscrit dans une évolution connue et amplement commentée du métier, puisqu'elle renvoie au passage d'un urbanisme de plan à un urbanisme de projet. «*La grande transformation, ça a été de passer du plan au projet*» (cadre d'une administration communale, architecte). La fabrique de la ville au moyen du projet a insinué de nouvelles dynamiques, elle a nécessité l'intégration de nouveaux métiers. «*Avant, c'était tous des architectes*» (cadre d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte). «*Il y a eu de nouveaux besoins, donc on est allé chercher de nouveaux profils, c'est dans ce sens-là que ça s'est passé*» (cadre d'une administration communale, architecte), on a intégré au processus «*des professions techniques et des formations sociales, [ça a été] la fin du cloisonnement*» (cadre d'une administration communale, architecte).

La légitimation de nouveaux acteurs

La nouvelle *doxa* du projet urbain s'est adossée à un intérêt renouvelé pour le pouvoir structurant du vide. «*On est passé d'un urbanisme d'architecte, du projet bâti, à ce que moi je préfère aujourd'hui, qui est un urbanisme du vide*» (cadre d'une administration communale, géographe). L'espace public a pris de plus en plus d'importance, ménageant un champ pour les architectes-paysagistes, souvent jugés comme les mieux formés pour intervenir à cette échelle (cadre d'une administration communale, architecte), notamment parce qu'ils maîtriseraient mieux les dimensions sensibles de l'urbain (cadre d'une administration cantonale, architecte). Il semblerait même que les architectes-paysagistes aient «*pris le pouvoir en*

[la] matière» (cadre d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte), à plus forte raison que les «*revendications de l'association professionnelle* [ont conduit à ce qu'ils soient de] *plus en plus demandés*» (cadre d'un bureau privé, paysagiste). Dans le même temps que l'on redécouvrait l'importance des vides dans la structuration de la ville, l'évidente nécessité d'articuler le développement territorial sur les axes de mobilité a renforcé la place des bureaux de mobilité (cadre d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte) dans la planification. «*On s'est rendu compte que c'était un métier qui dépassait complètement le plan-masse*» (cadre d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte).

La complexité appelait d'autres compétences encore. Les problématiques environnementales ont légitimé la place des ingénieurs en environnement ainsi que l'intégration des milieux issus de la protection de la nature. Les enjeux sociaux ont conduit à faire des travailleurs sociaux des acteurs pertinents (cadre d'une administration communale, architecte). Les questions d'alimentation ont fait des agriculteurs des partenaires de l'urbanisme (cadre d'un bureau privé, paysagiste). Enfin, l'irruption du thème de la santé environnementale a légitimé les professionnels de la santé (cadre d'un bureau privé, paysagiste).

Cet élargissement progressif du périmètre des métiers est d'ailleurs repérable dans la démographie des urbanistes romands. Les nouvelles disciplines se caractérisent par un âge moyen plus jeune, des cohortes où les 30-39 ans sont plus massivement représentés (tableau 3). Pour autant, le renouvellement paraît modéré. Il s'est effectué principalement en direction des sciences de l'environnement et très peu en direction d'autres disciplines, plus périphériques, telles que le design ou l'action sociale (cf. *supra*).

Une redistribution des « marchés »

Parallèlement à ce glissement d'un urbanisme de plan, principalement réglementaire, à un urbanisme de projet, négocié, stratégique, une redistribution des marchés a affecté le métier. Les ingénieurs-géomètres semblent avoir perdu un peu de leur monopole dans les communes plus rurales — tout en restant très présents lors de l'élaboration des PGA (cadre d'un bureau privé, ingénieur en environnement) —, investies à présent par les grands bureaux d'aménagement ou d'urbanisme (cadre bureau privé, ingénieur-géomètre), qui prennent un rôle prépondérant pour conseiller les communes (cadre d'un bureau privé, architecte), à plus forte raison que celles-ci ont glissé d'un urbanisme technique, « routier » (cadre d'une administration communale, architecte), à des approches plus ouvertes en lien justement avec l'émergence de la question de l'espace public (cadre d'une administration communale, architecte). Ainsi, dans les communes, l'urbanisme, qui a été, pendant longtemps, à la charge des techniciens communaux et des géomètres est de plus en plus porté par des professionnels de l'aménagement (cadre d'une administration communale, architecte).

Enfin, le souci d'une production urbaine plus efficiente, notamment au regard de ce que certains groupes d'intérêt ont appelé une « urgence logement »⁴, a conduit à un souci plus grand de la programmation et du montage des projets. Le privé intervient désormais plus tôt; les entreprises générales sont de plus en plus présentes en amont des démarches, dès les plans de quartier, voire avant, dès lors qu'elles se muent en opérateurs urbains; la dimension financière des projets est également mieux prise en compte, au moyen notamment de l'intégration précoce de spécialistes de l'économie urbaine ou immobilière (cadre d'un bureau privé, paysagiste); les coopératives, enfin, sont devenues des acteurs du développement territorial (cadre d'un bureau privé, paysagiste).

4 Pour jouer avec le nom de domaine d'un site ouvert par la Chambre genevoise immobilière au plus haut de la crise genevoise du logement.

Cette multiplication des intervenants est à l'origine de la demande plus grande de coordination et de connaissance des éléments de chacune des disciplines qui constituent l'urbanisme, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

4.2.2. Une rigidification des cadres d'action

En parallèle, le cadre juridique est devenu plus présent. C'est ainsi d'abord l'impression d'un raidissement qui prime.

Le renforcement d'une propension à gouverner par les instruments et les objectifs

Pour nombre de nos interlocuteurs, il paraît plus ardu de développer des projets qui ne soient pas simplement l'application de règles extérieures rigides (cadre d'une administration cantonale, économiste). « *Les personnes à l'État se retranchent complètement derrière les lois cantonales et fédérales* » ; « *il y a vingt ans quand on faisait une extension de zone artisanale, le règlement c'était trois pages, et le plan tenait sur une A3* » (cadre d'un bureau privé, ingénieur-géomètre). Aujourd'hui, « *[i]l faut faire rentrer le projet dans le cadre, parfois au détriment du projet* » (cadre d'un bureau privé, ingénieur en environnement). La complexité des procédures, l'ampleur des suivis administratifs conduisent au sentiment que le métier est devenu paradoxalement plus « pragmatique », « réaliste ». L'opérationnel aurait pris le pas sur le conceptuel (cadre d'un bureau privé, architecte) ; l'esprit militant qui animait les architectes actifs à l'échelle urbaine aurait été étouffé (cadre d'une administration communale, architecte) ; on se montre d'ailleurs parfois nostalgique : autrefois, « on y croyait, on avait beaucoup d'espoir dans la possibilité de régler une masse considérable de problèmes grâce à l'aménagement du territoire » (membre d'une association professionnelle, architecte) — à présent, on générerait... et on compterait. « Je suis largué avec la dimension actuelle

de notre profession, parce qu'elle est devenue complètement quantitative. On n'arrête pas de parler de chiffres, de projection de population, etc., le projet est devenu peut-être 5% de mon activité» (cadre d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte). On trouverait désormais d'autres exutoires à sa part de créativité, comme «faire de l'art dans son garage le dimanche» (collaborateur d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte):

«Finalement, on ne fait rien de tout ça... on énonce des programmes, des surfaces, des cibles, et après, c'est les architectes et les bureaux qui vont dessiner ces choses... J'ai décidé de travailler sur les processus du projet de façon franche et honnête... Expurger la partie créative de mon travail et investir à titre personnel ce désir de créativité dans des activités artistiques autonomes (collaborateur d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte).»

De fait, l'ordinaire du travail des urbanistes romands est bien plus caractérisé par des tâches de programmation, de planification ou de production de rapports, que par réflexion sur la morphologie urbaine; les pratiques liées à la projection ou à l'agencement des formes de la ville paraissant, effectivement, d'importance moindre selon les réponses apportées au questionnaire (tableau 5).

Vers une technocratisation de l'urbanisme?

La dernière révision de la LAT est vécue comme un renforcement de cette tendance. L'objectif de densification du bâti existant implique que les interventions se font désormais sur des contextes déjà affectés; il en résulte que le contrôle de l'État sur les communes doit être plus fin (cadre d'une administration cantonale, aménagiste); il demande à travailler à des échelles plus fines (cadre d'une administration cantonale, aménagiste), où les oppositions sont susceptibles de se multiplier (cadre d'une association professionnelle, architecte), à plus forte raison qu'on

tendrait à déroger. Ainsi, dans le même temps que la révision des cadres légaux ouvre de nouveaux marchés aux bureaux (cadre d'un bureau privé, architecte), qui peuvent être sollicités pour la mise à jour des documents d'urbanisme, elle est aussi vécue comme une transformation de la temporalité de l'action et des arts de faire :

« La densification, c'est bien, mais ça implique un temps plus long, de la conciliation, de la négociation avec de nombreux acteurs. La participation, l'information, la médiation occupent plus de temps... La négociation et la stratégie prennent une place plus importante... Il faut faire comprendre aux politiques quand on doit négocier, quand on a un levier d'action (cadre d'une administration communale, géographe). »

La gestion, la pédagogie priment la production de matière territoriale, ce qui peut renforcer le sentiment évoqué précédemment d'une fabrique urbaine moins engagée. À plus forte raison que, dans le même mouvement, le travail se bureaucratise, renforçant par là même le poids des tâches de coordination qui incombent aux chefs de projet et aux cadres.

La complexité croissante des projets, mais également la nécessité pour les administrations publiques de rendre compte des actions en cours, a occasionné un renforcement des procédures de contrôle, visant à accroître la prévisibilité des processus. Le métier se fait plus technocratique, comme en témoigne l'émergence de la notion de livrables, « qui n'existait pas il y a quelques années » (cadre d'un bureau privé, architecte). Certains déplorent que, désormais, « le maître d'ouvrage sait ce que tu vas rendre, alors que chaque projet nécessite une stratégie [particulière] » (cadre d'un bureau privé, architecte). Cette technocratisation de l'urbanisme est liée à des transformations plus amples (dans la mesure où elles ne concernent pas le seul champ de l'aménagement) de l'action publique. Les sociétés industrielles avancées ont en effet été, ces vingt dernières années, travaillées par des évolutions majeures,

généralement thématisées, dans la littérature spécialisée, comme un processus de bureaucratisation avancée de l'organisation sociétale (Graeber, 2015; Hibou, 2012).

Une perte de substance liée à une dilution des responsabilités ?

Si l'« image d'un urbaniste qui joue avec des plots sur une tabula rasa est mise en crise » (collaborateur d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte) par cette complexification des conditions d'exercice du métier, celle-ci fait aussi craindre à certains qu'une spécialisation poussée à son extrême ne fragmente par trop le travail. Les différents savoirs de l'urbanisme seraient, de fait, peu intégrés les uns aux autres (membre d'une association professionnelle, architecte), conduisant à ce qu'il faille parfois traiter avec « de nombreux services », « comme si [on] rassembla[i]t des non-experts en urbanisme, mais qui sont tous des spécialistes de quelque chose » (cadre d'un bureau privé, architecte), sans qu'une personne assume vraiment le travail de synthèse à l'échelle urbaine.

« Tu n'as plus un interlocuteur expert, urbaniste, qui est ton maître d'ouvrage, tu as vingt-cinq personnes autour de la table qui ne pigent pas du tout ton métier, et qui viennent avec leurs intérêts sectoriels » (cadre d'un bureau privé, architecte), ce qui aurait pour effet de péjorer la vision d'ensemble du devenir territorial. Dans le même temps que l'action se sectorise, l'urbaniste perd son rôle de garant d'un projet (cadre d'un bureau privé, architecte). L'élargissement du périmètre des acteurs légitimes de l'urbanisme se ferait aux dépens d'une culture urbaine partagée, supposée nuire à la qualité de la ville produite. D'aucuns estiment que la tendance serait même désormais à une fabrique de la ville, par addition — d'intervenants et de projets (cadre d'un bureau privé, architecte). En tout cas, il semble qu'« on a vraiment un problème de cohésion et de transversalité » (cadre d'une administration cantonale, architecte).

Le projet décloisonne l'urbanisme, introduit un renouvellement des compétences, nécessite que des nouveaux savoirs et pratiques soient convoqués pour faire la ville. Mais il persiste un principe d'ordre qui organise et polarise cette chaîne de production qu'est la fabrique urbaine.

4.3. Un champ ouvert, segmenté et hiérarchisé

4.3.1. « Un spécialiste capable de discuter avec d'autres spécialistes » pour un « métier de plus en plus interdisciplinaire »

Si le champ des métiers de l'urbanisme en Suisse romand semble frappé du sceau de l'interprofessionnalité, il est également (le portrait statistique l'a fait entrevoir) segmenté et hiérarchisé. Les stratégies de recrutement ciblées dans les entretiens le confirment ; on est souvent engagé au regard des « habiletés » que l'on est supposé avoir acquis lors de sa formation initiale, sans que celles-ci soient nécessairement indexées sur un référentiel des compétences professionnelles qu'aurait énoncé la FSU (qui n'en formule d'ailleurs aucun sinon celui d'une expérience reconnue par les pairs) ou sur celui proposé par le REG (qui liste plutôt des domaines d'apprentissage).

Schématiquement, les géographes sont principalement recrutés (et cela vaut plus pour les bureaux que pour les administrations) pour leur capacité rédactionnelle supposée (« quand il y a quelqu'un qui sait un tout petit peu rédiger, présenter, etc., on est vite harponnés, assignés à cette tâche » [cadre d'un bureau privé, paysagiste]), leurs compétences spécifiques en statistique ou cartographie thématique (« mes amis géographes de l'autre côté ont des compétences en statistiques, mise en place d'indicateurs et autres... et je ne m'adresse pas indifféremment à chacun... je ne crois pas à un profil type » [cadre d'une administration communale, architecte]) ou leur aptitude

à communiquer. Les architectes et paysagistes sont pour leur part engagés pour leur faculté à « spatialiser » des intentions, qui serait le propre des disciplines dites « du projet », pour leurs dispositions à penser dans et par l'espace, c'est-à-dire en trois dimensions ; pour leur maîtrise des logiciels de dessin ainsi que leur familiarité avec le travail sur des maquettes.

Même si cette division du travail semble moins marquée dans certaines administrations, il demeure que l'urbanisme romand paraît correspondre, dans la pratique des acteurs, à un travail de mise en rapport de spécialistes d'un domaine donné, aptes à se coordonner avec leurs partenaires pour livrer des produits idoines. Il en résulte l'image d'une activité qui n'est pas loin de faire penser aux chaînes d'assemblage du fordisme, ou du moins aux considérations d'Alfred Marshall qui, à la fin du XIX^e siècle, alors qu'il se prépare à formaliser son intuition des « districts industriels », remarque que l'organisation du travail sous forme de grappes spécialisées, à une échelle régionale, est l'une des modalités de spécialisation du travail industriel ; les grappes d'ateliers constituant une modalité d'organisation du travail qui transpose en quelque sorte la division et la spécialisation de la grande usine à l'échelle d'une région.

Nos interlocuteurs nous expliquent ainsi que la discipline est de plus en plus interdisciplinaire. Il en résulte un nouvel impératif : « savoir présenter les choses, dialoguer et écouter ». Les « aspects relationnels » prennent, en somme, plus de place (cadre d'un bureau privé, ingénieur en environnement). Aussi, quand il s'agit de recruter, on tend à considérer, au-delà de la discipline de formation, l'ouverture à l'interdisciplinarité des candidats (cadre d'une administration communale, architecte).

Dans ce contexte, il n'est guère étonnant de voir apparaître en tête des habiletés utiles à la planification les plus souvent mentionnées par les urbanistes romands, les capacités à « savoir faire converger dans un projet,

les apports des multiples disciplines » (item le plus cité au rang des habiletés nécessaires pour assumer des fonctions en lien avec la planification) ou dans le champ de la maîtrise d'œuvre, la « capacité à savoir négocier avec tous les partenaires pour maintenir les objectifs de l'opération » (item le plus cité au rang des habiletés nécessaires pour assumer des fonctions de coordinateur).

Le bon urbaniste est une personne capable de « travailler en équipe avec les spécificités de chacun » (cadre d'un bureau privé, paysagiste); une personne qui, disposant de « compétences spécialisées, est apte à composer avec les autres » (cadre d'une administration communale, architecte); une personne qui peut « discuter avec tout le monde », parce que « connais[sant] un petit peu les autres domaines » (cadre d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte); une personne, enfin, qui « écoute », qui respecte les « compétences des autres et [...] les fait interagir » (cadre d'un bureau privé, architecte).

4.3.2. Un besoin accru de coordination

Cette chaîne ouverte de compétences nécessite d'être organisée. Elle mobilise ainsi un art certain des assemblages (cadre d'un bureau privé, paysagiste). Il faut « aller chercher des compétences un peu partout » (cadre d'une administration communale, géographe), choisir « les ingrédients et fai[re] en sorte qu'ils se mélangent de la bonne manière » (collaborateur d'une administration cantonale, architecte), « faire travailler ensemble des spécialistes qui [n'ont] pas l'habitude de le faire » (cadre d'une administration communale, géographe). Ce « rôle d'assembleur » de différentes expertises » (cadre bureau privé, paysagiste) est prenant. Il en vient même à caractériser, pour certains, le cœur du métier. Le temps s'égrène « en séances de coordination interne, avec d'autres services communaux, avec le canton... avec les promoteurs et le politique », « en négociation, en gestion de projet », qui sont « essentiel[les] en urbanisme » (cadre d'une administration

communale, géographe). L'urbaniste apparaît, de fait, de plus en plus comme « un grand coordinateur, diplomate, modérateur et coach » (collaborateur d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte).

Émerge alors une seconde acception de ce qu'est un urbaniste. Si l'urbaniste est d'abord un spécialiste capable de discuter avec d'autres spécialistes en comprenant leur langue, c'est-à-dire les outils spécifiques avec lesquels ils appréhendent le réel (plan, calque, maquette, cartes, chiffres, mots...), il est aussi ce grand ordonnateur qui fait émerger une forme de ce qui pourrait être un chaos originel: « l'urbaniste, c'est plutôt un chef d'orchestre, mais d'un orchestre d'improvisation » (cadre d'une administration communale, géographe).

Cette figure de l'urbaniste comme coordinateur vaut, à niveau hiérarchique comparable, tout autant pour les administrations que pour les bureaux privés. *Dans les administrations*, elle est déterminée par la nature du travail qui y est désormais réalisé — « [...] étant donné qu'on mandate, il n'y a pas de production de projets, donc ce qu'il faut savoir faire, c'est de la conduite de projet, faire un cahier des charges, et avoir la capacité de comprendre la qualité du projet pour orienter les projets [...] » (cadre d'une administration communale, architecte). *Dans les bureaux privés*, elle tient à l'étendue des compétences nécessaires pour répondre à un appel d'offres, que celui-ci porte sur de la conception ou de l'assistance à maîtrise d'œuvre/d'ouvrage.

Par contre, elle concerne bien plus les chefs de projet ou les cadres supérieurs que les autres échelons, où s'effectuent des tâches qui requièrent certes des compétences relationnelles (savoir écouter, comprendre, traduire), mais qui consistent principalement à produire des « écritures » — croquis, coupes, perspectives, chiffres, textes explicatifs, narratifs ou réglementaires, avis... —, qui sont autant d'intrants dans la machine à faire de l'urbanisme: « la majeure partie de mon métier, c'est des

réunions, de la négociation ; pour les collaborateurs, ça consiste plutôt en l'appréciation du contexte légal et la définition des principes d'aménagement» (cadre d'une administration cantonale, aménagiste).

Ce travail de coordination, s'il paraît prendre de l'importance dans l'ordinaire des pratiques, n'est bien sûr pas le tout du métier. On l'a vu précédemment, si l'on se réfère au degré d'importance des pratiques constituant l'ordinaire de l'activité des urbanistes romands, les tâches relatives à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, au diagnostic territorial, à la rédaction de rapports ou de notes de synthèse, au travail de définition des fonctions d'un territoire et d'établissement de zonages sont celles qui semblent le plus représentatives du travail d'un urbaniste. Mais ce travail de coordination surpasse légèrement le temps que l'on a l'impression de consacrer au projet spatial au sens strict (tableau 5).

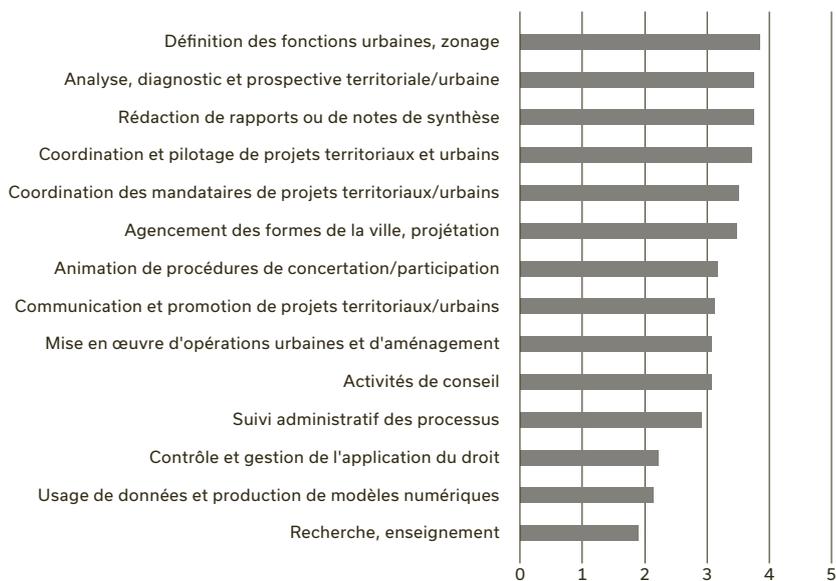


Tableau 5 Degré d'importance des pratiques

4.3.3. La persistance d'une pyramide des disciplines

Ce champ ouvert, différencié apparaît également comme hiérarchisé. L'échelle des fonctions observée dans nos cohortes corrobore cette organisation spécialisée de la production urbaine. Schématiquement, les fonctions de direction sont plutôt exercées par des architectes, tandis que géographes et architectes paysagistes sont cantonnés à des rôles de chargé ou chef de projet. Mais elle transparait également dans les propos de certains de nos interlocuteurs, selon lesquels il existerait des disciplines plus aptes que les autres à opérer une synthèse. Certains confessent ainsi engager plutôt des géographes, bien qu'ils trouvent que les architectes sont sans doute les mieux formés (cadre d'une administration cantonale, aménagiste). Il n'est par ailleurs pas rare d'entendre certains concepteurs déclarer « oui, c'est interdisciplinaire, mais à la fin, il faut que quelqu'un tranche⁵ » (cadre d'une institution de formation, enseignant-chercheur, architecte) ou bien encore, à destination de partenaires de projet issus des sciences sociales, « vous êtes là pour m'alimenter » (cadre d'un bureau privé, architecte).

On peut en l'occurrence hasarder l'hypothèse d'une double inertie, l'une démographique, l'autre idéale. L'inertie démographique d'abord. Dans notre échantillon, l'âge, la formation et le niveau hiérarchique évoluent conjointement, formant un attelage dynamique. Les cadres de notre échantillon sont plutôt des cinquantenaires ; ils assument des responsabilités conformes à une logique de carrière et ont exercé préalablement des fonctions auxiliaires, puis intermédiaires (cf. la logique de la carrière évoquée précédemment). Or leur entrée dans le champ des métiers de l'urbanisme s'est faite en un temps où les formations étaient significativement indexées sur les savoirs et pratiques de l'architecture. Il en résulte une surreprésentation des architectes au rang des fonctions de direction. Les architectes-paysagistes, géographes, etc., plus récemment formés, exercent actuellement des

5 tant entendu que le concepteur est le plus armé pour trancher.

missions en tant que chargés ou chefs de projet ; ils auront un jour, mécaniquement, l'expérience suffisante pour prétendre à des postes de direction, aplanissant ainsi, mécaniquement, le sentiment d'une pyramide des disciplines.

L'inertie des représentations ensuite. Pour certains cadres issus de l'architecture, il apparaît souvent que les fonctions de direction dans le champ de l'urbanisme présupposent un regard construit dans le cadre d'une socialisation disciplinaire spécifique au « projet ». Les architectes seraient mieux armés, même si l'on engage principalement des géographes (cadre d'une administration cantonale, aménagiste), d'ailleurs, il n'y a « pas de formation sérieuse en urbanisme depuis la fin de l'école d'architecture » (membre d'une association professionnelle, architecte). Cet imaginaire n'est toutefois pas le propre des seuls architectes. Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, c'est bien l'ensemble des répondants à notre questionnaire qui classent l'architecture en tête des disciplines supposées préparer le mieux à l'urbanisme, en particulier ceux qui ne se disent pas urbanistes. Les professionnels des disciplines que l'on peut considérer comme historiquement liées aux savoirs et pratiques de l'urbanisme (soit les diplômés en aménagement du territoire ou en génie rural ou encore les titulaires d'un diplôme étranger en urbanisme) ont également propension à identifier l'architecture comme matrice de l'urbanisme. Les sondés provenant d'une discipline moins classique ont des imaginaires plus œcuméniques ; les titulaires d'un diplôme dans le champ du design classent l'architecture, la géographie et l'architecture du paysage à égalité ; les diplômés en droit pensent que l'architecture et la géographie sont, à titre égal, des disciplines préparant au métier.

Or cette double inertie entre parfois en tension avec l'ordinaire contemporain du métier. Dans les administrations où — plus que dans les bureaux privés employés à titre de mandataires — « l'urbaniste ne dessine plus la ville, il [réunit] les acteurs » (collaborateur d'une administration

cantonale, architecte), il « s'assure de l'avancée des projets », « les maintient dans leurs calendriers et leurs coûts » (cadre d'une administration communale, architecte), des points de frottement persistent encore, ici ou là, ainsi entre ceux qui « pensent que l'urbaniste projette la ville » et ceux qui estiment que « la ville est tellement complexe que c'est impossible qu'une personne puisse la dessiner » (collaborateur d'une administration cantonale, architecte). Il en résulte, chez certains, le sentiment d'un désajustement. On confesse par exemple se sentir souvent en porte-à-faux avec des collègues considérant que la concertation ou l'animation n'est pas de l'urbanisme (collaborateur d'une administration communale, géographe).

Il demeure que ce « nouvel esprit de l'urbanisme » (Devisme, 2005; Ouvrard, 2016; Pattaroni, 2011), qui diversifie ses modes de faire dans le même temps qu'il intègre les critiques qu'on lui porte, initie ce que Vivianne Claude a appelé des « appels à compétences » (2006), du point de vue de la communication et de la participation.

4.4. L'empreinte du tournant communicationnel

L'élargissement du périmètre des métiers, la lourdeur des procédures, l'importance des missions de coordination conduisent à ce que les habiletés communicationnelles prennent une importance croissante dans la pratique de l'urbanisme.

Certes, « savoir analyser la situation spatiale et les structures territoriales » reste l'habileté maîtresse du travail de planification selon notre sondage. Bien entendu, être à même de proposer « des démarches d'action [...], des stratégies et [de] les traduire en orientations [et] objectifs » demeure l'habileté la plus importante pour les urbanistes romands quand on les questionne sur l'urbanisme opérationnel. Évidemment, on insiste plus largement, dans les entretiens, sur la nécessaire compréhension de « la mécanique législative et administrative »,

du « système politique » (cadre d'un bureau privé, paysagiste), du « cadre institutionnel suisse et cantonal » (cadre d'une administration cantonale, sociologue) sur lesquels se fonde la fabrique du territoire. Inévitablement, on réassert la nécessité de bien « maîtriser l'aspect légal » (collaborateur d'une administration communale, géographe) lorsque, au sein d'une administration, on doit négocier avec des propriétaires, parfois en situation de conflit (collaborateur d'une administration communale, géographe). Mais on relève aussi l'importance croissante des compétences orales dans l'exercice de l'urbanisme.

4.4.1. L'urbanisme entre sens de la diplomatie et art oratoire...

Il s'agit désormais d'animer des groupes de travail, de « mener des séances publiques », de « présenter [des projets] en commission » (cadre d'une administration communale, architecte). L'aptitude à communiquer — qui s'entend à la fois comme connaissance d'une « science politique » (cadre d'une administration communale, géographe) au service de la diplomatie et comme un art de la rhétorique et du récit — est au cœur du métier. *Dans les administrations*, où il convient d'être à même de négocier avec les autres services (cadre d'une administration cantonale, sociologue), les cantons ou les communes, mais aussi les différents acteurs et opérateurs (collaborateur d'une administration communale, géographe); où il faut également conseiller le politique, l'informer et le soutenir sur les questions très techniques (cadre d'une administration cantonale, économiste). *Dans les bureaux privés* également, où la maîtrise des fondamentaux d'une bonne communication devient « absolument nécessaire » (cadre d'un bureau privé, ingénieur environnement).

En somme, l'idée se répand que, « vous pouvez être le meilleur urbaniste du monde, si vous ne savez pas communiquer, ça ne fonctionne pas » (cadre d'une administration communale, géographe).

4.4.2. ... des compétences communicationnelles qui ne suffisent pas pour faire participer

L'importance croissante des compétences communicationnelles dans le champ de l'urbanisme semble également indexée sur une montée des processus participatifs, qui fonctionnent comme un puissant adjuvant de la transformation des métiers. On le sait, il s'agit désormais non plus de « faire la ville », mais de « faire avec la ville » (Jacquier, 2008), à plus forte raison que la LAT a pour principe de stimuler l'urbanisation vers l'intérieur. Il faut savoir parler à des personnes qui ne sont pas de la profession, des « habitants », et être capable de modérer des débats de telle sorte qu'ils convergent vers une résolution. L'enjeu est de taille car, si « on ne parlait pas à l'époque d'aller discuter avec les acteurs du territoire... aujourd'hui, on se rend compte que sans les acteurs, tu ne peux rien faire » (collaborateur d'une administration cantonale, architecte). Il y a, de fait, une « demande croissante de la part des différents acteurs du territoire de communiquer sur les projets... rechercher la participation et l'implication d'acteurs multiples à un moment donné des projets » (collaborateur d'un bureau privé, architecte).

Le politique s'est ainsi converti à la concertation, refondant, par l'intermédiaire des administrations, les conditions d'exercice du métier (collaborateur d'une administration communale, géographe). La commande politique se fait désormais plus sourde, concourant à la diffusion d'un *ethos* participatif : « mes collègues se font de plus en plus à ces démarches-là » (collaborateur d'une administration communale, géographe). Il demeure toutefois qu'on ne sait pas encore « comment composer » ; « nous sommes tous des apprentis sorciers des démarches participatives » (collaborateur d'une administration communale, géographe). Il ne suffit pas, en effet, de savoir écouter, reformuler, restituer. Les compétences communicationnelles doivent ici se coupler à des habiletés techniques qui semblent encore faire défaut : « Les urbanistes

traitent aujourd'hui les citoyens comme les colonisateurs traitaient les Africains : ils sont intéressants, mais ils sont un peu cons. Alors que je pense que c'est une véritable ressource et un bon frein dans le jeu des acteurs. Si on arrive à avoir des techniques pour créer la confiance entre technocrates, autorités et citoyens, on arrive à des résultats relativement facilement sans conflit» (un membre d'une association professionnelle, architecte).

C'est peut-être cette absence de compétences techniques dans le champ de la participation qui rend certains de nos interlocuteurs sceptiques face aux produits des processus d'implication habitante : « On est passé de l'architecte démiurge à un modèle participatif qui est excessif aujourd'hui et qui ne donne rien » (cadre d'une administration communale, architecte).

Encadré 2 Dépasser la participation par le haut ?

En 2012, la revue *City* publie un texte d'Andy Merrifield titré « Amateur urbanism ». Merrifield s'y livre à une critique de l'accaparement de production de la ville par les professionnels et autres *wannabe* professionnels. Contre la professionnalisation, il propose de laisser l'urbanisme aux seuls amateurs bienveillants, aux passionnés, aux amoureux désintéressés. Merrifield n'explique pas comment faire.

Il semble toutefois que les professionnels y réfléchissent eux-mêmes. L'urbanisme devrait être une fête. Un interlocuteur relève ainsi que, quand il fait des séances, « il y a toujours à manger et à boire, et j'aimerais bien qu'il y ait de la musique » (collaborateur d'une administration communale, architecte) ; il explique que les séances de travail devraient être publiques, ouvertes à ceux qui se sentent concernés : l'urbanisme devrait devenir un loisir. Le renforcement des habiletés liées à la participation passerait-il par le développement d'une culture de l'amateurisme, fondant la légitimité de l'habitant dans les processus d'urbanisme non pas sur son expertise d'usage, mais sur sa pratique de l'urbanisme considéré comme un hobby parmi d'autres ?

Mais, là encore, si les tâches relatives à la communication des projets, à l'animation des procédures de concertation ou les missions opérationnelles sont perçues comme de plus en plus importantes, leur poids demeure — si l'on se réfère au degré d'importance des pratiques constituant l'ordinaire du travail des urbanistes romands — modéré. Les tâches en question sont, de fait, souvent assumées par des prestataires qui ne se disent pas urbanistes, provenant de disciplines « exotiques » par rapport à la triade classique architecture-géographie-aménagement, notamment le design et l'histoire de l'art. Au regard de l'importance que semblent prendre ces pratiques dans les dires de nos interlocuteurs, la question de leur intégration dans les fondamentaux du travail urbanistique paraît une question de temps plus que de substance.



La stabilité du champ des métiers de l'urbanisme telle que révélée par l'analyse démographique est partiellement éprouvée par l'émergence de nouveaux modes de faire la ville, qui semble établir une tension entre renouvellement et conservatisme (Matthey, 2014a). La mise en rapport des choses dites par nos interlocuteurs et des réponses portées au questionnaire permet toutefois d'affirmer que les processus en cours en Suisse romande participent bien plus d'une complexification de la fabrique urbaine que d'un démantèlement des savoirs et pratiques de l'urbanisme ; les pratiques historiques ne sont pas abandonnées, elles sont complétées par d'autres arts de faire.

4.5. Le devenir urbaniste : l'enjeu des formations

Si les transformations des conditions d'exercice du métier appellent de nouvelles compétences, de nouvelles habilités, on peut se demander si les formations permettent de les acquérir ; si elles préparent à ce que sera la vie professionnelle.

Les entretiens confirment les propensions révélées par le questionnaire ; on tend à penser que la formation disciplinaire que l'on a suivie n'est en définitive pas trop éloignée des réalités du métier. Surtout, les entretiens attestent de l'extraordinaire empirisme de la pratique en Suisse. Tout le monde tombe d'accord sur le fait que le métier s'apprend aussi — et peut-être surtout — en pratiquant. « Tu vas glaner différentes références sur quelques années et ça crée une sorte de profil personnel qui te permet d'appréhender les choses » (collaborateur d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte). Et la situation n'est pas neuve : on « était [surtout] des architectes qui se prétendaient urbanistes et qui, ensuite, formés sur le tas, acquéraient une compétence » (cadre d'une association professionnelle, architecte).

Pour autant, cela n'empêche pas nos interlocuteurs d'avoir des idées très claires sur la manière dont la formation des urbanistes doit être organisée en Suisse romande.

4.5.1. Trois grands modèles de formation

Trois grands modèles souhaitables de formation émergent en effet dans les propos recueillis.

Le rêve d'un compagnonnage formateur

Le premier modèle, très minoritaire, consiste en une forme de radicalisation de l'hyperempirisme helvétique ; on deviendrait urbaniste après avoir acquis une formation dans un des champs qui sont historiquement liés à la discipline, en se constituant un capital d'expériences à la

fois pratiques et réflexives dans différents contextes territoriaux. Ce modèle, tel qu'il est énoncé par un interviewé, semble réactiver la forme du compagnonnage tel qu'il était pratiqué jusqu'au XIX^e siècle, un genre d'« Erasmus de compétences » (collaborateur d'un bureau privé, architecte) qui permettrait aux futurs urbanistes, au moyen d'une multiplication de stages courts, de se familiariser avec différents aspects du métier.

L'appel à la création d'une école d'urbanisme

Le deuxième, minoritaire lui aussi, renvoie à une formation des urbanistes sur un modèle « à la française » (collaborateur d'une administration cantonale, architecte) qui permettrait à chacun d'être initié au projet. L'urbanisme y serait enseigné comme une discipline en soi, « de la première à la cinquième année » (cadre bureau privé, enseignant-chercheur, architecte), avec des apports d'autres disciplines. Les personnes qui en sortiraient « connaîtra[en]t un peu de transport, un peu de paysage, etc. » (cadre d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte), puis ils se spécialiseraient dans les domaines qui les intéresseraient dans le cadre de leur pratique et de formations complémentaires. La proposition de ce modèle s'élabore à partir du double constat, d'une part, d'une interdisciplinarité et d'une interprofessionnalité croissante; d'autre part, de formations actuelles dont le fonctionnement serait trop en silo. Il est également justifié par la spécificité du travail urbanistique. Il aurait pour avantage de clarifier qui est urbaniste, car, aujourd'hui, c'est une « jungle dans ceux qui se définissent urbanistes » (collaborateur d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte). Certains confessent ne pas être « à l'aise avec le modèle "à la française" » (cadre d'une administration communale, architecte). Si l'on relève, magnanime, que pour être urbaniste il ne faut pas forcément être architecte

(cadre d'une administration communale, architecte), on insiste sur l'importance d'une disposition disciplinaire préalable qui s'ouvre ensuite à l'urbanisme.

Une formation postgrade conforme au principe d'une discipline interdisciplinaire

Ainsi, le troisième modèle — très largement majoritaire parmi les personnes rencontrées — est celui d'une formation spécialisée au terme d'un solide parcours disciplinaire. Une formation de niveau postgrade à destination de spécialistes qui seraient initiés à la transversalité (collaborateur d'un bureau privé, architecte). On nous explique préférer des spécialistes sensibilisés aux autres domaines que de purs généralistes qui touchent à tout, mais ne sont spécialistes en rien (cadre d'une administration communale, architecte). Il apparaît important, aux partisans de ce modèle, de préserver des profils spécialisés pour garantir une diversité des points de vue, une approche pluridisciplinaire du territoire (cadre d'une administration communale, architecte); une formation produisant des généralistes de l'urbanisme familiarisés un peu à tout ne permettrait pas cette diversité des postures, cette pluralité des profils (cadre administration communale, géographe) qui est le fondement de ce travail de collaboration qu'est l'urbanisme (cadre d'une administration cantonale, architecte). On explique encore que l'interdisciplinarité présuppose une discipline de départ et non pas une posture de « généraliste de tout » (collaborateur d'un bureau privé, architecte). Ce modèle aurait encore l'avantage de personnaliser le parcours, conduisant à une plus grande richesse expérientielle; le premier modèle conduisant, hypothétiquement, à ce qu'on « aurai[t] des produits qui arrivent sur le marché complètement calibrés » (collaborateur d'un bureau privé, enseignant-chercheur, architecte).

La mission de cette formation postgrade serait, d'une part, de combler les lacunes de chaque discipline en urbanisme, d'autre part, de former tout le monde aux

stratégies et aux jeux d'acteurs (cadre d'une association professionnelle, architecte) ainsi qu'au respect des autres disciplines, conçues comme complémentaires et non dans un rapport de subordination – car trop souvent encore les formations disciplinaires incitent à « détester ou ne pas essayer de comprendre d'autres pratiques » (collaborateur d'un bureau privé, architecte).

Les architectes y apprendraient à faire un vrai diagnostic territorial, à l'étayer avec des données (collaborateur d'une administration communale, architecte); ils apprendraient à accompagner un projet, ce qui est « inexistant dans les formations d'architecte... Assistance à maîtrise d'ouvrage, ils ne connaissent même pas le mot » (cadre d'une administration communale, architecte); ils y seraient initiés à la production de la ville en tant que politique car, si « les architectes ont un discours sur la ville, [il] est en dehors du processus politique, c'est un discours complètement formel, mais qui ne s'applique pas à la réalité » (membre d'une association professionnelle, architecte); enfin, ils y apprendraient le travail interdisciplinaire, avec lequel ils ont de la peine (cadre d'une administration communale, architecte).

Les géographes y seraient initiés à la pensée projectuelle, tant il « faut qu'on ait des gens qui sachent réfléchir et qui sachent construire une pensée par le biais du projet » (cadre d'un bureau privé, architecte); ils apprendraient à concevoir spatialement (membre d'une association professionnelle, architecte); ils combleraient des lacunes en termes de « processus de construction » (cadre d'une association professionnelle, architecte), de maîtrise des logiciels de dessin (cadre d'une association professionnelle, architecte), mais aussi de connaissances des cadres légaux spécifiques.

Les architectes-paysagistes y seraient formés à l'« analyse spatiale » au sens strict du terme d'une cartographie thématique complexe; ils y seraient initiés « au chiffrage » des projets; ils seraient amenés à mieux

comprendre le fonctionnement politico-administratif qui sous-tend l'activité urbanistique (cadre bureau privé, architecte-paysagiste); ils y combleraient des lacunes du point de vue de la mise en texte du projet, notamment ce qui concerne son écriture et sa narration.

Quelle que soit la formation initiale suivie par les nouveaux arrivants sur le marché du travail, nos interlocuteurs identifient quasiment à l'unanimité des lacunes en gestion de projet. Ils déplorent une insuffisante maîtrise des dispositifs légaux. Ces dispositifs qui varient souvent d'un canton à l'autre, notamment au « niveau de détail nécessaire dans les PA » (cadre d'un bureau privé, ingénieur en environnement) accroissent la difficulté d'un panorama exhaustif dans le cadre des formations initiales, et sont sans doute du ressort de la formation continue courte, notamment celle portée par l'ASPAN (cadre d'un bureau privé, ingénieur-géomètre). Nos interlocuteurs constatent des manques dans la connaissance des outils de planification, surtout du point de vue de leurs fines nuances (cadre d'une administration cantonale, sociologue). Enfin, la majeure partie des répondants, comme nous l'avons déjà évoqué, constatent un déficit de formation du point de vue de la participation et de la concertation, qui, selon un cadre d'une administration cantonale, ferait ensuite défaut dans les bureaux...

4.5.2. L'étrange impensé des grandes transitions

De manière surprenante, les enjeux des grandes transitions sont peu présents dans les propos recueillis. Le numérique est absent, tout comme le climat. Le premier apparaît tout au plus comme un renouvellement de l'instrumentation — et n'est pas perçu comme une transformation des façons de penser (Encadré 3). Symétriquement, le second est appréhendé au mieux comme un nouvel adjuvant — et non comme l'irruption d'un attelage inédit, nécessitant une autre organisation

Encadré 3 Les nouveaux possibles du numérique

Le numérique ravive-t-il la querelle entre les Anciens et des Modernes ?

Les outils 3D prennent une importance croissante dans l'ordinaire du métier; les systèmes d'information géographique semblent même avoir un effet important de structuration du champ dans certains cantons. Le numérique apparaît ainsi comme une nouvelle instrumentation qui « change les gestes du métier » (cadre d'un bureau privé, architecte). Son déploiement repose toutefois sur un effet de générations, s'adossant lui-même aux relations hiérarchiques. Les jeunes diplômés, qui retranscrivent ce que les « anciens » dessinent souvent « à la main » (cadre d'un bureau privé, paysagiste), sont le maillon de diffusion des nouveaux gestes au sein des bureaux. Il en résulte, chez certains, le sentiment que la vitesse de propagation de la « transition » est insuffisante. Or celle-ci doit faciliter les procédures de mise à l'enquête, de concertation, etc. (cadre administration cantonale, ingénieur-géomètre), introduisant de nouveaux modes opératoires, favorisant un changement d'échelle dans l'appréhension sensible des transformations territoriales: « J'ai l'impression que, souvent, les urbanistes, ils sont dans leur coin, dans leur quartier, et ils oublient qu'il y en a un autre qui se construit à 2 km à côté » (cadre d'une administration cantonale, ingénieur-géomètre). Pour d'autres, le numérique apparaît toutefois comme une façon de piloter la fabrique urbaine par l'innovation. Les technologies ne seraient pas neutres et on craint que la codification des documents produits par le bureau à fin de mise à disposition sur les systèmes d'information géographique ne prétérite la créativité ou la signature des bureaux; dans tous les cas, elle apparaît comme une charge administrative en plus.

des filières de formations structurées autour d'une configuration historiquement datée, celle de la ville industrielle (Matthey, 2018).

Cette double absence est indicative de l'injonction contradictoire à laquelle doivent faire face les formations en urbanisme: préparer les étudiants aux enjeux à venir de la production de l'espace; assurer une relève adaptée aux attentes — inscrites dans le temps présent — des professionnels de la profession. Il apparaît, tant dans les

réponses au questionnaire que dans les entretiens, que l'arbitrage de cette tension s'effectue le plus souvent en faveur du temps présent, tant les attentes d'employabilité au sortir de la formation sont fortes de la part de la profession. Comme le disait, dans un autre contexte, un cadre d'un bureau privé :

« On met sur le marché des gens que je n'engagerais pas dans mon bureau. Pas parce qu'ils sont inintéressants, mais parce qu'ils n'ont pas les compétences requises pour faire du projet et qu'ils ne sont pas dans des logiques opérationnelles non plus. »

Or, faut-il le rappeler, en Suisse plus qu'ailleurs, la formation aux métiers de l'urbanisme s'est élaborée sur un pacte tacite de professionnalisation par la pratique. Au sortir d'une formation disciplinaire, on gagnait en maturité en exerçant une activité et/ou en la complétant par une formation postgrade. Dans cette « organisation » de la formation, les employeurs ont longtemps été des partenaires, qui avaient à charge l'ultime étape d'un long parcours initiatique, celle de la conversion : c'est en emploi, rite d'initiation et de passage, qu'on devient urbaniste — et non pas au sortir de quelque haute école que ce soit. Le rappel de ce contrat permettrait sans doute, tant aux filières de formation qu'aux consommateurs finaux des dites filières, de réindexer leurs objectifs sur les enjeux à venir de la ville et du territoire.

4.6. Un portrait globalement conforme à la structuration historique du champ de l'urbanisme en Suisse

4.6.1. Une spécialisation qui fait suite à un parcours disciplinaire

Géographe, architecte, aménagiste ou environnementaliste formé en Suisse, l'urbaniste romand est plutôt jeune. Il travaille à une courte majorité dans une administration. Peu engagé dans les associations professionnelles,

il acquiert un sentiment d'identité professionnelle au moyen de sa discipline de formation. Il exerce dans un environnement plutôt ouvert, l'urbanisme étant conçu comme un domaine interprofessionnel, frappé du sceau de la coopération entre les différentes disciplines à l'origine des métiers de la ville.

Ce portrait en chiffres est conforme aux forces historiques de structuration de l'urbanisme en Suisse; il résulte de l'institutionnalisation des formations, au moins à l'échelle de la Suisse francophone, selon un principe de spécialisation faisant suite à un parcours disciplinaire solide.

4.6.2. L'importance croissante des géographes

La montée démographique des géographes est toutefois manifeste. La géographie est la discipline qui a formé le plus d'urbanistes romands. C'est également cette discipline qui est, parmi nos répondants, la plus représentée à la FSU. On peut voir dans cette vague démographique une conséquence de l'abandon, par les écoles d'architecture, du champ des formations à l'urbanisme et l'investissement concomitant du champ en question par les instituts et départements de géographie. Ce que conforte la structure d'âge des urbanistes romands issus des formations en géographie.

4.6.3. Un appel à de nouvelles compétences

Si le portrait en chiffres de l'urbaniste romand est globalement proche de ce que l'histoire du domaine laissait supposer, il n'en demeure pas moins que le champ de l'urbanisme est, en Suisse francophone comme ailleurs, traversé de tensions qui le dynamisent. La pensée du projet, le durcissement de LAT, la nécessité de ne plus seulement faire la ville, mais de faire avec la ville ont conduit, d'une part, à l'intégration de nouveaux métiers, dont certains, mentionnés dans les entretiens, n'apparaissent même pas dans les réponses au questionnaire, comme

le travail social; d'autre part, à l'explicitation de nouvelles compétences cardinales dès lors que l'on veut être urbaniste, notamment celles liées au leadership, à la capacité de management ou encore à la communication.

Il importe toutefois de considérer que ces nouvelles compétences ne remplacent pas les missions historiques, mais complètent les dispositions nécessaires à la réalisation du projet.

4.6.4. Des attentes indexées sur le temps présent des activités ordinaires

Les réponses au questionnaire montrent un tropisme plutôt classique dans l'identification des disciplines préparant le mieux aux métiers de l'urbanisme. On évoque ainsi, dans l'ordre, l'architecture, la géographie, l'architecture du paysage. Cette lecture somme toute conforme à l'histoire se manifeste également dans les propositions d'organisation des formations qui nous ont été faites. Le modèle plébiscité est celui d'une formation de type post-diplôme, qui parachèverait un parcours disciplinaire poussé en initiant les candidats aux arcanes des autres disciplines de l'urbanisme, de manière à favoriser le dialogue des disciplines dans le projet urbain.

La réflexion sur les formations est révélatrice des soucis auxquels sont ordinairement confrontés les urbanistes dans le cadre de leur activité. On souhaiterait une meilleure compréhension interdisciplinaire, une plus grande ouverture aux arts de faire des autres disciplines de l'urbanisme. On aimerait aussi que les personnes formées sachent penser en juristes, piloter en managers et faire participer les habitants comme des animateurs. Les enjeux de formation sont ainsi indexés, pour une grande part des urbanistes romands, sur le temps présent des bureaux et des administrations. Il est de ce point de vue tout à fait révélateur que les deux grandes transitions qui affectent actuellement nos sociétés ne sont pas (ou presque) thématiques comme des enjeux de formation.

Ce constat pourrait être à l'origine d'un cercle néfaste pour l'ensemble des acteurs de l'urbanisme, que l'on pourrait énoncer de la manière suivante. Les professionnels alignent leurs attentes sur leurs besoins actuels; les formateurs indexent leurs objectifs sur les attentes des professionnels de manière à rester concurrentiels sur le marché des formations; les enjeux futurs de la ville, qui ne sont plus ceux de la ville industrielle qui ont stimulé l'invention de l'urbanisme, sont ignorés... La capacité collective à faire la ville autrement s'en trouve amoindrie.

4.6.5. Des impressions que les chiffres ne vérifient pas

Ce portrait, par contre, est peu conforme à la thèse voulant que le marché de l'emploi souffre actuellement d'un problème de relève au sens strict (cf. la récente Charte pour la relève en aménagement portée par les associations professionnelles et les principaux acteurs de la formation en Suisse); les urbanistes en activité sont plutôt jeunes et formés après 2010. Le problème semble bien plus celui d'un déficit de relève au niveau des fonctions de direction (cadre d'une administration communale, ressources humaines).

Ce portrait est également très peu conforme à la rumeur voulant que la Suisse romande soit devenue la terre d'élection d'urbanistes formés à l'étranger, autrement dit hors-sol, alors que l'urbanisme est une pratique nécessitant un ancrage territorial. Les urbanistes romands ont construit leur regard sur le territoire dans le cadre de formations dispensées en Suisse. Par contre, il est vrai que les titulaires d'un diplôme étranger sont plus souvent actifs dans des administrations cantonales, où ils sont en première ligne lors des contacts avec les mandataires.

5. Extension du domaine de l'urbanisme

Cette note de recherche s'ouvrait sur une question délibérément ample : qu'est-ce qu'un urbaniste ? La question paraît, en Suisse, d'autant plus difficile à trancher que l'urbanisme y est resté très proche de cette « discipline indisciplinée » qu'est, à l'origine, cette science de la ville industrielle. Le pays n'a pas vu émerger des institutions de formation dédiées à la formation d'un corps professionnel pouvant aspirer, sans aucun doute, à une identité disciplinaire. Tant le portrait en chiffres de l'urbanisme romand (à savoir celui qui, exerçant un métier en lien avec l'urbanisme, se déclare urbaniste) que les entretiens conduits auprès de grands témoins de l'urbanisme confirment d'ailleurs ce tropisme helvétique. On est d'abord issu d'une discipline, puis on devient, dans un mixte de formation complémentaire et d'expériences professionnelles, urbaniste.

Mais si la question est ardue à trancher, c'est également en raison de la faible « professionnalisation » du champ des métiers de l'urbanisme. Il ne s'agit pas ici de dire que les personnes qui exercent un métier en lien avec l'urbanisme manquent de professionnalisme ou qu'elles sont parfois incompetentes. La faible professionnalisation renvoie plutôt ici à un défaut d'institutionnalisation du champ de la pratique. Contrairement à d'autres savoirs experts, l'urbanisme ne s'est pas constitué en corps. On peut y voir le résultat de l'absence d'écoles ou d'instituts d'urbanisme au sens donné par la France à ces organismes. Mais c'est sans doute également la conséquence de l'incapacité des associations professionnelles concernées, d'une part, à faire émerger un champ spécifique

d'activité, dont l'accès serait conditionné à certains prérequis et d'autre part, à définir et codifier la manière dont les actes en lien avec ce champ spécifique d'activités doivent être accomplis.

Ce défaut de professionnalisation correspond à la manière dont l'activité est pensée par les différents acteurs. La pratique est conçue comme un espace de mise en relation des expertises disciplinaires nécessaires à la fabrication de la ville, dont la cohérence est garantie par un principe de coopération. La profession est conçue par la plupart de ses intervenants non pas du point de vue d'un statut, mais en tant que monde social.

Pour autant, ce monde social n'en est pas moins régulé. Le registre professionnel des aménagistes identifie une série de grandes thématiques auxquelles les prétendants à une inscription doivent avoir été formés. La Fédération suisse des urbanistes octroie le droit d'apposer le suffixe « - urbaniste FSU » à sa branche de formation initiale (géographe-urbaniste FSU, architecte-urbaniste FSU, etc.) à condition de satisfaire à certains critères, tels que « une formation universitaire complète, une formation HES complète dans le domaine de l'aménagement du territoire » ou, à défaut, l'exercice de « la profession au minimum pendant trois ans (preuve de l'expérience pratique) ». Ces réglementations restent toutefois *a minima*.

C'est pourquoi cette recherche faisait l'hypothèse, énoncée sous forme de thèse, que le champ de l'urbanisme romand était régulé au moyen d'opérations symboliques plus subtiles participant à une hiérarchisation des disciplines. Or, s'il existe effectivement une pyramide des disciplines, celle-ci procède bien plus de l'histoire romande des formations en lien avec l'urbanisme que d'une supposée différence de nature des disciplines. Âge, formation et fonction évoluent *grosso modo* de manière conjointe. La surreprésentation des architectes aux fonctions de direction s'explique par la carrière des personnes

concernées, entrées dans le champ de l'urbanisme à une période où l'accès aux métiers se faisait plutôt par la voie de l'architecture.

Il demeure toutefois que le champ des métiers de l'urbanisme romand reste structuré par un certain patriotisme disciplinaire. En témoigne, par exemple, la propension générale à estimer que la formation que l'on a suivie est celle qui prépare le mieux à l'urbanisme. De même, il persiste à exister, dans les représentations, une pyramide des disciplines légitimes, fortement indexée sur l'histoire du champ. La géographie, l'architecture et l'architecture du paysage sont considérées par l'ensemble des répondants comme les voies d'accès les plus légitimes à l'exercice du métier.

Cette recherche faisait également l'hypothèse que le champ de l'urbanisme, en Suisse, est articulé sur une logique procédant de la compétence plus que de la qualification. Nous postulons que la formation n'est qu'une dimension parmi d'autres de l'identification à un groupe professionnel, comme en atteste la formule «ou titre jugé équivalent» sur les annonces de postes. La mobilisation du registre des compétences nous semblait, a priori, expliquer la dimension proprement narrative du devenir urbaniste. C'est en effet au moyen d'un retour sur sa biographie et ses expériences que le travailleur parvient à identifier ce dont il est capable. Cette thèse sur l'urbanisme en Suisse est confirmée par les récits des grands témoins rencontrés dans le cadre de cette enquête. On ne naît pas urbaniste au sortir d'une formation, on le devient dans le cadre d'une pratique, en articulant des apports théoriques avec beaucoup d'empirisme.

De fait, cette logique de la compétence a des conséquences sur la manière de penser les formations: pratiquement tous nos interlocuteurs dessinent un parcours de formation qui se déploie sur un solide socle disciplinaire complété par une post-formation en urbanisme – et en lien avec la pratique. Les discours sur les

formations révèlent toutefois, chez nombre d'acteurs, une méconnaissance certaine des voies contemporaines d'accès au métier, dont la compréhension semble brouillée par un imaginaire historique des disciplines. On reproche aux architectes de ne pas travailler suffisamment, dans le cadre de leur formation, à l'échelle urbaine, ce qui est, au regard des plans d'études, erroné. Symétriquement, on reproche aux géographes de ne pas faire de projet, ce qui est, au regard du plan d'études du master en géographie de l'Université de Lausanne, faux. On ignore les formations qui ont fait le choix de former ensemble des architectes, des géographes, des paysagistes, etc. aux métiers de l'urbanisme au moyen d'une pédagogie de l'atelier de projet...

On retrouve sans doute ici la conséquence de l'inertie principale identifiée dans le cadre de cette enquête : celle des représentations à l'origine d'un imaginaire des métiers de l'urbanisme. Mais on peut y voir aussi un signe de la difficulté, pour l'ensemble des acteurs, qu'ils soient issus de la « pratique » (administrations, bureaux...), de la « formation » (hautes écoles, associations...) ou de la « recherche » (instituts, bureaux...), à penser un champ de l'urbanisme qui se transforme très rapidement depuis moins d'une dizaine d'années.

Certes, l'éthique du projet a progressivement transformé les façons de faire en élargissant le champ des métiers de l'urbanisme. Bien sûr, l'exercice du métier est de plus en plus contraint par des impératifs administratifs, des rendus participant d'une bureaucratisation de l'urbanisme. Sans doute les dispositifs légaux sont-ils devenus plus présents, rendant plus pesant l'ordinaire des métiers. Ces transformations qui affectent le temps présent du métier sont d'origine lointaine. Les principes du projet urbain dans son acception contemporaine diffusent, depuis l'Italie, à partir des années 1960. La bureaucratisation de la pratique est un principe issu du tournant managérial des années 1980. Le « durcissement » des dispositifs légaux est une conséquence de la diffusion de

la juridification de la société, mouvement inscrit dans le temps long qui tend à faire du droit « une matrice de l'action collective » (Paternotte, 2013). Les enjeux contemporains liés aux grandes transitions (écologique, numérique) qui affectent notre monde sont par contre quasiment absents des représentations du monde de l'urbanisme. Les enjeux sont ici considérables si l'on admet que les formations dans le champ de l'urbanisme ont propension à aligner leurs objectifs sur les attentes des professions, par crainte d'un désajustement avec le marché.

Dans ce contexte, concevoir une formation en prise avec les enjeux contemporains de l'urbanisme relève sans doute de la gageure. La solution n'est toutefois pas dans une désindexation des formations sur les professions. Elle réside bien plus dans la construction d'une nouvelle alliance entre hautes écoles et professionnels. Celle-ci s'élaborerait sur le principe que la mission des organes de formation n'est pas de produire des profils immédiatement compatibles avec les besoins de tels ou tels segments d'activité des professionnels de l'urbanisme; un travail de formation incombe aux agences, aux administrations elles-mêmes, qui doivent se doter de dispositifs *ad hoc*. Pour user d'une métaphore informatique, le rôle des hautes écoles est de faire en sorte que les étudiants arrivant sur le marché soient en mesure d'« émuler » différents systèmes d'exploitation, permettant d'activer différents logiciels selon le champ d'activité. En contrepartie, les entreprises formatrices disposent de l'apport d'un levier de décentrement, sorte de traduction professionnelle de la figure simmélienne de l'étranger, une présence à la fois proche et lointaine qui conduit à regarder différemment un monde considéré comme un acquis alors qu'il poursuit son expansion.

Bibliographie

- Biau V., 2018. « Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville ». *Cybergeog : European Journal of Geography* [en ligne].
- Biau V. et Tapie G., 2009. *La fabrication de la ville : métiers et organisations*. Marseille, Éditions Parenthèses.
- Bishop P. et Williams L., 2012. *The temporary city*. Oxon, Routledge.
- Bofill F. et Véron N., 1995. *L'architecture des villes*. Paris, Odile Jacob.
- Blanc M., 2010. « Métiers et professionnels de l'urbanisme. L'ingénieur, l'architecte et les autres ». *Espaces et sociétés*, vol. 2, n° 142, pp. 131-150.
- Chadoin O., 2007. *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*. Limoges, Presses universitaires.
- Champy F., 2012. *La sociologie des professions*. Paris, Presses universitaires de France.
- Chapel E., 2010. *L'œil raisonné. L'invention de l'urbanisme par la carte*. Genève, MétisPresses.
- Choay F., 1965. *L'urbanisme, utopies et réalités : une anthologie*. Paris, Gallimard.
- Chaudoir Ph. et Ostrowetsky S., 1996. « L'espace festif et son public. Intervention culturelle en espace public en villes nouvelles et villes moyennes ». *Les Annales de la recherche urbaine*, vol. 70, n° 1, pp. 78-88.
- Chaudoir Ph., 2007. « La ville événementielle : temps de l'éphémère et espace festif ». *Géocarrefour*, vol. 82, n° 3 [en ligne].
- Claude V., 2006. *Faire la ville : les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*. Marseille, Éditions Parenthèses.
- Claude V. et Saunier P., 1999. « L'urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 64, pp. 25-40.

- Crozier M. et Friedberg E., 1977. *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Seuil.
- Dalton L., 2003. « Positioning planning graduates for alternative careers. Derived from analysis of factors shipping planners' identity ». Papier présenté à l'ACSP Administrators Conference, Amelia Island, Floride, États-Unis.
- Devisme L., 2005. *La ville décentrée : Figures centrales à l'épreuve des dynamiques urbaines*. Paris, L'Harmattan.
- Diguet C., 2017. « L'urbanisme transitoire : aménager autrement ». *Notes de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France*, n° 741.
- Dubar Cl., Tripier P. et Boussard V., 2015. *Sociologie des professions*. Paris, Armand Collin.
- Gential O., Schütz R. et Andersen I., 2016. « Tous sur le toit ! », in Ernwein M., Gaberell S. et Matthey L, *Happy city. Faire la ville par l'événement*. Genève, Université de Genève.
- Girault M., 2015. *L'évolution des professionnalités et métiers de l'urbain vue par des praticiens. Quels enseignements pour les formations ? Apports par enquête sur la région urbaine Lyon-Saint-Étienne et à l'échelle nationale*. Lyon, LabEx IMU.
- Goblot E., 1925 [2010]. *La barrière et le niveau : étude sociologique sur la bourgeoisie française moderne*, Paris, Presses universitaires de France.
- Graeber D., 2015. *Bureaucratie*. Paris : Les liens qui libèrent.
- Healey P., 1997. « The communicative turn in planning theory and its implications for spatial strategy formation ». *Environment and Planning B: Planning and Design*, vol. 23, pp. 217-234.
- Hibou B., 2012. *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*. Paris, La Découverte.
- Jacquier C., 2008. *La gouvernance urbaine : entre complications et complexités, comment s'orienter ?* Communication présentée au colloque « Vers une nouvelle gouvernance des territoires ». Reims Intergroupe Urbain-Logement au Parlement européen.
- Jeannot G., 2005. *Les métiers flous : travail et action publique*. Toulouse, Octarès.

- Knobloch K., 2009. *L'urbaniste et ses métiers, délimitation d'un champ, légitimité des pratiques*. Thèse de doctorat en sociologie, Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III, France.
- Laplantine F., 1996 [2000]. *La description ethnographique*. Paris, Nathan.
- Leresche J.-P., Joye-Cagnard F., Benninghoff M. et Ramuz R., 2012. *Gouverner les universités. L'exemple de la coordination Genève-Lausanne (1990-2010)*. Lausanne, Presses polytechniques universitaires romandes.
- Lévy A., 2006. « Quel urbanisme face aux mutations de la société postindustrielle? ». *Esprit*, n° 11, pp. 61-75.
- Lévy L., 2013. *L'improvisation en aménagement du territoire : d'une réalité augmentée aux fondements d'une discipline pour l'action ? Enquête sur un projet interdépartemental (le pôle Orly)*. Thèse de doctorat, Université de Grenoble, France.
- Matthey L., 2018. « Vu de Suisse : les formations au risque du disruptif ». *Tous urbains*, n° 24, vol. 4, pp. 49-51.
- Matthey L, et Mager C., 2016. « La fabrique des urbanistes. Une identité professionnelle controversée? ». *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne].
- Matthey L., 2015. « Malaise dans la profession. Les urbanistes suisses face aux transformations de leur métier ». *Métropolitiques* [en ligne].
- Matthey L., 2014a. « L'urbanisme qui vient ». *Cybergeo. European Journal of Geography* [en ligne].
- Matthey L., 2014b. *Building up stories : Sur l'action urbanistique à l'heure de la société du spectacle intégré*. Genève, A-Type éditions.
- McClendon B.W., Erber E., McCoy M. et Stollman I., 2003. « A Bold Vision and a Brand Identity for the Planning Profession ». *Journal of the American Planning Association*, vol. 69, n° 3, pp. 221-232.
- Myers D., Banerjee T., 2005. « Toward Greater Heights for Planning. Reconciling the Differences between Profession, Practice, and Academic Field ». *Journal of the American Planning Association*, vol. 71, n° 2, pp. 121-129.

Bibliographie

- Ouvrard P., 2016. Le nouvel esprit de l'urbanisme, entre scènes et coulisses. Une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes. Thèse de doctorat, Université de Nantes, France
- Pattaroni L., 2011. « Le nouvel esprit de la ville ». *Mouvements*, vol. 1, n° 65, pp. 43-56.
- Philippart A., 2005. Les urbanistes, un groupe professionnel en voie de constitution. Thèse de doctorat, Université Paris 8, France.
- Pinson D., 2004. « Urban planning : An "undisciplined" discipline ? ». *Futures*, vol. 4, n° 36, pp. 503-513.
- Soubeyran O., 2014. *Pensée aménagiste et improvisation. L'improvisation en jazz et l'écologisation de la pensée aménagiste*. Paris, Éditions des archives contemporaines.
- Verpraet G., 2005. *Les professionnels de l'urbanisme : socio-histoire des systèmes professionnels de l'urbanisme*. Paris, Anthropos.
- Veyne P., 1971 [1996]. *Comment on écrit l'histoire*. Paris, Seuil.
- Vivant E., 2014. « Entre subordination et indépendance : la difficile insertion professionnelle des jeunes diplômés auto-entrepreneurs ». *Connaissance de l'emploi*, n° 116, pp. 1-4.

